

BS 230

1872

v. 3



Biblioteca Nacional de España



FONDO EMETERIO VALVERDE Y TELLEZ

88244

SAINTE BIBLE

EN LATIN ET EN FRANÇAIS,

AVEC

LES COMMENTAIRES DE MÉNOCHIUS

ET DES NOTES HISTORIQUES ET THÉOLOGIQUES.

LES PARALIPOMÈNES.

LIVRE SECOND.

CHAPITRE PREMIER.

Salomon immole mille victimes à Gaboon. Dieu lui donne la sagesse, la gloire et les richesses.

1. Confortatus est ergo Salomon filius David in regno suo, et Dominus Deus ejus erat cum eo, et magnificavit eum in excelsum. [a III. Reg. 3. 1.]

2. Præcepitque Salomon universò Israël, tribunis et centurionibus, et ducibus, et iudicibus omnis Israël, et principibus familiarum.

3. Et abiit cum universa multitudine in excelsum Gaboon, ubi erat tabernaculum fœderis Dei, quod fecit Moyses famulus Dei in solitudine.

4. et Arcem autem Dei adduxerat David de Cariathiarim in locum, quem preparaverat ei, et ubi fixerat illi tabernaculum, hoc est, in Jerusalem. [a II. Reg. 6. 17. I. Par. 16. 1. Exod. 38. 8].

1. Le règne de Salomon, fils de David, fut donc affermi. Et le Seigneur son Dieu était avec lui, et il l'éleva à un très-haut degré de puissance.

2. Ce prince, donna ses ordres à tout Israël, aux colonels, aux capitaines et aux autres officiers, aux magistrats et aux autres chefs de toutes les familles.

3. Et il s'en alla avec toute cette multitude au haut lieu de Gaboon, où était le tabernacle de l'alliance de Dieu, que Moïse son serviteur, lui avait dressé dans le désert.

4. Or David avait déjà fait venir l'arche de Dieu de Cariathiarim au lieu qu'il lui avait préparé, et où il lui avait élevé un tabernacle, c'est-à-dire à Jérusalem.

Cap. I. — 1. *Confortatus est ergo Salomon.* Salomon s'étant assis sur le trône de son père, commença par exécuter les conseils ou les ordres qu'il lui avait donnés avant de mourir. Il éloigna de sa cour le grand-prêtre Abiathar qui ne méritait pas sa confiance; il fit mourir Joab et puis Seméi. Il prévint, par la mort d'Adonias, les troubles qu'il voulait exciter dans l'État et récompensa les services que Sadoc et Banaias avait rendus à David. S'étant affermi au dedans par ces actes de prudence et de justice, il se consolida au dehors par l'alliance qu'il fit avec le roi d'Égypte dont il épousa la fille. C'est après tous ces événements formés dans ce chapitre, du verset 1 au verset 14, se trouvent III. Reg. III. 1-15, et du verset 14 à la fin au III. Reg. X. 22 et suiv.

Cap. I. — 1. *Confortatus est ergo.* Quæ habentur quatuor hisce primis versiculis hujus capituli clara sunt ex dictis III. Regum, 15. 3. 1.

007851

5. Mais l'autel d'airain qu'avait fait Bésébel, fils d'Uri, fils de Hur, était resté à devant le tabernacle du Seigneur. Et Salomon, accompagné de toute cette multitude, l'y alla chercher.

6. Il monta donc à cet autel d'airain, qui était devant le tabernacle de l'alliance, et il immola dessus mille victimes.

7. Cette nuit-là même Dieu lui apparut, et lui dit : Demandez-moi ce que vous voulez que je vous donne.

8. Alors Salomon céta à Dieu : Vous avez fait éclater la grandeur de votre merveilleuse caverne David, mon père, et vous avez bien voulu m'établir roi en sa place.

9. Qu'il vous plaise donc, Seigneur mon Dieu, d'accomplir maintenant mes vœux, que je vous expose que vous avez fait à David, mon père. Puisque vous m'avez établi roi sur votre grand peuple, qui est aussi innombrable que la poussière de la terre.

10. Donnez-moi la sagesse et l'intelligence, afin que je sache comment je dois me conduire à l'égard de votre peuple : car qui pourrait gouverner dignement un si grand peuple ?

11. Alors Dieu répondit à Salomon : Puisque votre cœur a préféré ces choses, que vous ne m'avez point demandées des richesses ni de grands biens, ni de la gloire, ni la vie de ceux qui vous laissent, ni même une vie longue, et que vous m'avez demandé la sagesse et la science, afin que vous puissiez gouverner mon peuple sur lequel je vous ai établi roi ;

12. La sagesse et la science vous sont accordées ; et de plus, je vous donnerai tant de biens, tant de richesses et tant de gloire, que nul roi ne devant vous, ni après vous, ni vous aura été égal.

13. Salomon descendit donc de son lieu haut de Gaboon, et s'en revint de devant le tabernacle de l'alliance à Jérusalem. Et il régna sur Israël. Et il amassa un grand nombre de chariots de guerre et de cavaliers : il eut mille quatre cents chariots et douze mille hommes de cavalerie. Il en fit mettre une partie dans les villes destinées à loger les équipages, et le reste à Jérusalem, près de sa personne.

14. Il rendit l'or et l'argent aussi communs que les pierres dans Jérusalem, et les cèdres aussi communs que ce grand nombre de sycomores qui naissent dans le campagne.

15. Les marchands qui trafiquaient pour ce prince faisaient des voyages en Égypte et à Coa, et lui amenaient des chevaux de prix qu'ils y achetaient.

16. L'attelage des quatre chevaux revenait à six cents siclas d'argent, et un cheval à cent cinquante ; et l'on en achetait ainsi de tous les rois des Hébreux, et de ceux de Syrie.

5. *Coram tabernaculo.* C'était le tabernacle que Moïse avait dressé dans le désert.

17. *Saxentis argentis.* En évaluant le sicla à 1 fr. 60, l'attelage à quatre chevaux revenait à 590 fr., et un cheval coûtait naturellement le quart, c'est-à-dire 140 francs.

5. *Quod et requisisti Salomon.* Il est, aditi Salomon, et cœtus omnia qui cum illo erat.

7. *Ece autem in ipsis nocte.* Hæc explicata sunt III. Reg. 3, h. v. s. deïnoque.

10. *Ut ingrediatur et egrediar.* Ut regem deest. Hæc phrasî Hebræi explicat omne genus publicæ actionis et conversationis.

13. *Veni ergo Salomon.* Quæ hic habentur usque ad finem capituli explicantur III. Reg. 10.

5. Altare quoque æneum, quod fabricatus fuerat Besebel filius Uri filii Hur, ibi erat coram tabernaculo Domini; quod et requisivit Salomon, et omnia ecclesia.

6. Ascenditque Salomon ad altare æneum coram tabernaculo foderis Domini, et obtulit in eo mille hostias.

7. Ece autem in ipsa nocte apparuit ei Deus, dicens: Pœstula quod vis, ut dem tibi.

8. Dixitque Salomon Deo: Tu fecisti cum David patre meo misericordiam magnam et constituisti me regem pro eo.

9. Nunc ergo, Domine Deus, impetrator seruo tuus, quæsum pollicitus es David patri meo; in enim me fecisti regem super populum tuum multum, qui tam innumerabilis est, quam pœris terræ.

10. Da mihi sapientiam et intelligentiam, ut ingrediari et egrediar coram populo tuo; quis enim potest hunc populum tuum dignè, qui tam grandis est, iudicare? [a. Sep. 5. 10.]

11. Dixit autem Deus ad Salomonem: Quia hoc magis placuit coram Deo tuo postulasti divitias, et substantiam, et gloriam, neque animas coram qui te oderant, sed ne dies vite ploriorum; petisti autem sapientiam et scientiam, ut iudicare possis populum meum, super quem constitui te regem.

12. Sapientia et scientia data sunt tibi; divitias autem et substantiam et gloriam dabo tibi, ita ut nullus in regibus nec ante te nec post te fuerit similis tui.

13. Venit ergo Salomon ab excelso Gaboon in Jerusalem coram tabernaculo foderis, et regnavit super Israel.

14. Congregavitque sibi currus et equites, et facti sunt ei mille quadringenti currus, et duodecim mille equitum; et fecit eos esse in uribus quod dirigarum, et cum rego in Jerusalem. [a. III. Reg. 10. 26.]

15. Fræbuitque rex argentum et aurum in Jerusalem quasi lapides, et cœdum quasi sycomoras, qui nascuntur in campis eius multitudine magna.

16. Adducebantur autem ei equi de Ægypto, et de Coa, a negotiatoribus regis, qui libant, et emebant pretio.

17. Quadring equorum sexcentis argentis, et equum centum quinquaginta; similiter de universis rebus: Heliorum, et a regibus Syriæ, emptio celebratur.

17. *Quadring equorum sexcentis argentis, et equum centum quinquaginta;* similiter de universis rebus: Heliorum, et a regibus Syriæ, emptio celebratur.

CHAPITRE II.

Salomon demande à Hiram de lui envoyer un homme habile pour diriger la construction du temple. Ouvriers qu'il emploie.

1. Decrevit autem Salomon edificare domum nomini Domini, et palatium sibi.

2. Et nomenavit septingint mille virorum portarum humeris, et octoginta milia qui cederent lapides in montibus, prepositosque eorum tria milia sacentios.

3. Misit quoque ad Hiram regem Tyri, dicens: Sicut egisti cum David patre meo, et misisti ei ligna cedrina ad edificandum sibi domum, in qua et habitavit; [a. III. Reg. 5. 2.]

4. Sic fac mecum, ut edificent domum nomini Domini Dei mei, ut consecrem eam ad adolendum incensum coram illo et fumiganda aromata, et ad propositionem panum sempiternam, et ad holocausta mane, et vesperæ; sabbatis quoque, et neomenis, et solemnitatibus Domini Dei nostri in sempiternum, quæ mandata sunt Israeli.

5. Domus enim, quam edificare cupio, magnæ est; magnus est enim Deus noster, super omnes deos.

6. Quis ergo poterit prevalere, ut edificent ei dignam domum? si cœlum, et cœli colorum capere eum nequeat; quantus ego sum, ut possim edificare ei domum? sed ad hoc tantum, ut adoleatur incensum coram illo.

7. Mille ergo mihi virum eruditum, qui noviter operari in auro, et argento et ferro, purpura, coccis, et lylacis, et qui sciant sculptare celaturas, cum his artibusque, quos mecum habeo in Judæa et in rusum, quos preparavit David pater meus.

8. Sed et ligna cedrina mille mihi.

9. Envoyez-moi aussi des bois de cèdre, de sapin, et de portefaix. Mais il est à remarquer qu'il n'y avait ni chariots, ni voitures chez les Hébreux. Ils n'avaient pas d'autres bêtes que des chèvres. Les chevaux n'étaient pas de cavalerie, il faut que pour la guerre, et encore, avant Salomon, les Hébreux n'avaient pas de cavaliers. Il faut donc transporter les bois de Joppé à Jérusalem, et tirer des carrières ces pierres énormes qui entrent dans la construction du temple. Tout cela est dit dans ce chapitre, et nous voyons habile que ces 150 mille hommes étaient divisés, comme les 30,000 Israélites, en trois séries qui travaillaient tous les mois. Autrement la condition de ces malheureux serait devenue insupportable.

10. Et hoc tantum, ut adoleatur incensum. C'est-à-dire : Je n'ai pas la prétention d'élever à Dieu une demeure où il puisse habiter. Ce n'est pas pour lui que je la construis, il n'en a nul besoin. Mais c'est pour nous, afin que nous puissions dignement l'honorer.

10. a. n. 29. et deinceps. — *Coram tabernaculo.* Hæc de coram tabernaculo. LXX. a. facio tabernaculū. Nam tabernaculum foderis tunc erat in Gaboon, ut patet ex a. 3. unct Salomon roborat.

Car. II. — 1. Reg. 5.

4. *Fumiganda aromata.* Incensanda, ut fumum odoratum faciant.

6. *Quis ergo poterit prevalere.* Quis tantum poterit. — *Sed ad hoc tantum.* Quasi dicitur :

Ad hoc tantum edificent domum nomini Domini.

8. *Ligna.* — cedrina, juniperina. — LXX. At Pagninus et Vatablus ex Hebræo vertunt, obsequia. Alia monni arborem, stipitum, animalium nomina, que in cœdore sunt habent, obsequia. Alia monni arborem, stipitum, animalium nomina, que in cœdore sunt habent, obsequia. Alia monni arborem, stipitum, animalium nomina, que in cœdore sunt habent, obsequia.

quod secūda in voce Hebræica, alia hæc habentur, alia hæc habentur, alia hæc habentur, quædam codici alii buxum, alii juniperum interpretantur; nec desunt qui fraxinum esse velint.

sapin, et des pins du Liban : car je sais que vos sajets sont avoués à couper les arbres du Liban. Et les miens travailleront avec les vôtres.

9. Afin que l'on me prépare quantité de bois, parce que la maison que je désire bâtir doit être très-grande et très-magnifique.

10. Je donnerai, pour la nourriture de vos gens, qui seront occupés à la coupe de ces bois, vingt mille sacs de froment et autant d'orge, avec huit mille barils de vin, vingt mille barriques d'huile, mille et deux cents sacs de farine.

11. Hiram, roi de Tyr, devint à Salomon, et lui manda : Parce que le Seigneur a aimé son peuple, il vous a établi roi sur lui.

12. Et il ajouta : Que le Seigneur le Dieu d'Israël, qui a fait le ciel et la terre, soit béni d'avoir donné au roi David un fils si sage, si habile, si plein d'esprit et de prudence, pour bâtir un temple au Seigneur et un palais pour lui.

13. Je vous envoie donc Hiram, homme habile et intelligent, mon père.

14. Sa mère est de Dan, son père est Tyrien. Il sait travailler en or, en argent, en cuivre, en fer, en marbre, en bois, et même en pourpre, en hyacinthe, en fin lin et en écarlate. Il sait encore graver toutes sortes de figures; et il a un génie merveilleux pour inventer tout ce qui est nécessaire pour toutes sortes d'ouvrages. Il travaillera avec vous ouvriers et avec ceux de David, mon seigneur, votre père.

15. Envoyez donc, mon seigneur, à vos serviteurs, le bœuf, l'orge, l'huile et le vin que vous leur avez promis.

16. Nous ferons camper dans le Liban tout le bois dont vous avez besoin, et nous le ferons charger sur des barques pour le conduire par mer à Joppé, d'où vous donnera ordre pour en le transporter à Jérusalem.

17. Salomon fit faire un dénombrement de tous les prosélytes qui étaient dans le terre d'Israël depuis le dénombrement qu'on avait fait faire David, son père; et il s'en trouva cent cinquante-trois mille six cents.

18. Il en choisit soixante-dix mille pour porter les fardeaux sur leurs épaules, et quatre-vingt mille, pour tailler les pierres dans les montagnes, et trois mille six cents pour condaires les ouvrages.

19. *Cornu viginti millia.* Le corne contenait environ 4 hect. 50 litres; par conséquent, 20 mille cornes de froment et autant d'orge représentaient 80 mille hectolitres de chaque espèce de grain. Le metretre avait une capacité que le baril, c'est-à-dire 45 litres, 8,000 metretres de vin faisaient donc 3,600 hectolitres. Le seton était le tiers du baril ou 15 litres. 30,000 sacs d'huile représentaient donc 3,000 hectolitres.

20. *Et scientissimum Hiram.* Cet habile architecte portait le nom de roi. Ce prince lui donna le nom de père du vénérable, par respect pour son âge, son talent et ses vertus.

21. *Metrata.* Metreta était un liquide quantum amphora romana, hoc est aquae unciis 60. Vids Cornei. A Lapidis, optenlo de Monsaris.

22. *Hiram, patrem suum.* Vids dicta III. Reg., v. 13 et 14. Appellat eum Tyrius patrem suum stato sollicit et benevolentia.

et arcuchina, et pinea, de Libano; scio enim quos servii tui novaverint operari deos de Libano, et arunt servii mei cum servis tuis.

9. Ut pareatur mihi ligna plurima. Domus enim, quam cupio aedificare, magna est mita, et inclyta.

10. Præterea operariis, qui casari sunt ligna, servis tuis dabo in cibaria triticum coros viginti millia, et hordei coros totidem, et vini viginti millia metretas, olei quoque sta viginti millia.

11. Dixit autem Hiram rex Tyri per litteras, quas miserat Salomonis : Quia dixit Dominus populum suum, idcirco te regnare fecit super eam.

12. Et addidit, dicens : Benedictus Dominus Deus Israel, qui fecit celum et terram, qui dedit David regi filium sapientem et eruditum et sensatum aliquo prudentem, et adificatorem domum Domini, et palatum sibi.

13. Misi ergo tibi virum prudentem et scientissimum Hiram, patrem meum.

14. Hiram mulieris de filiabus Dan, cujus pater fuit Tyrius, qui novit operari in auro, et argenteo, ære, et ferro, et marmore, et lignis, in purpura quoque, et hyacintho, et lysso, et cocco; et ad invenit prudenter quodcumque in opere necessarium est, cum artificibus suis, et cum artificibus domini mei David patris tui.

15. Triticum ergo, et hordeum, et oleum, et vinum, que pollicitus es tibi, mittere servis tuis.

16. Nos autem cademus ligna de Libano, quod necessaria habueris, et appropinquamus ea tuis per mare in Joppé; tum autem erit transferre ea in Jerusalem.

17. Numeravit igitur Salomon omnes viros proselytos, qui erant in terra Israel, post diminutionem, quam dixerat providit David pater ejus, et inventi sunt centum quinquaginta millia, et tria millia sexcenti.

18. Fecitque eis septuaginta millia, qui humeris onera portarent, et octoginta millia, qui lapides in montibus conducerent; tria autem millia et sexcentos prepositos opere populi.

19. Fecitque eis septuaginta millia, qui humeris onera portarent, et octoginta millia, qui lapides in montibus conducerent; tria autem millia et sexcentos prepositos opere populi.

20. *Metrata.* Metreta était un liquide quantum amphora romana, hoc est aquae unciis 60. Vids Cornei. A Lapidis, optenlo de Monsaris.

21. *Hiram, patrem suum.* Vids dicta III. Reg., v. 13 et 14. Appellat eum Tyrius patrem suum stato sollicit et benevolentia.

CHAPITRE III.

Description du temple.

1. Et a cepit Salomon aedificare domum Domini in Jerusalem in monte Moria, qui demonstratur fuerat David pater ejus, in loco, quem paraverat David in bœrea Ornan Jebusai, [a III. Reg. 6. 1.] b [II. Reg. 24. 25. 1. Per. 24. 26.]

2. Cepit autem aedificare mense secundo, anno quarto regni sui.

3. Et hæc sunt fundamenta, que jecit Salomon, ut aedificaret domum Dei, longitudinis cubitos in mensura prima sexaginta, latitudinis cubitos viginti.

4. Porticum vero ante frontem, quem tendebatur in longum iuxta mensuram latitudinis domus cubitorum viginti; porro altitudo centum viginti cubitorum erat; et deauravit eam intrinsecus auro mundissimo.

5. Domum quoque majorem texti tabulis ligneis abieginis, et laminis auri obrizi affixit per totum; sculptisque in ea palmas, et quasi calcenas se invicem complectentes.

6. Stravit quoque pavimento templi pretiosissimo marmore, decore multo.

7. Porro aurum erat probatissimum, de cujus laminis texti domum, et trabes ejus, et postes, et parietes, et ostia; et celavit cherubim in parietibus.

8. Fecit quoque domum Sancti sanctorum; longitudinis iuxta latitudinem mensuram, cubitorum sexaginta, et latitudinem similiter viginti cubitorum; et laminis aureis texti eam, quasi talitis sexcentis.

9. Sed et clavos fecit auros, ita ut singuli clavi siclos quinquagenos appenderent; cumclava quoque texti auro.

CAP. III. — 3. *In mensura prima.* L'antour prévient qu'il se sert, pour ses évaluations, de la coudée ancienne qui était d'environ vingt poices et demi, parce qu'après la captivité à Babel on s'en était, on faisait usage, sous le nom de coudée, d'une mesure qui était un peu plus petite.

9. *Singuli clavi siclos quinquagenos.* Le siclo hébreu pesait 4 drachmes attiques, ou une once.

CAP. III. — 1. *Et cepit Salomon.* Hoc cepit assis intelligitur ex dictis III. Reg. 6. — *In monte Moria.* Qui dicitur terra Visionis, Genes. 22. 2, ubi etiam habetis assis hujus causis constat per lucertam sive Tribum Juda, sua vero ad Tribum Benjamin sunt qui Judea tribum, sunt etiam qui Benjamin, Nec desunt qui, ut urbem Jerusalem, sicut et templum partim in terra, partim in altaria tribu fuisse vallet. Vids Salomanum, tom. 3. anno mundi 3023. n. 13. 14 et 15. — *In œrea Ornan Jebusai.* Vids historiam II. Reg., 24. mihi Bessan capite.

3. *In mensura prima.* Utendo ex specie mensura quam primum taberauculum a Mose constructum fuit; mensuram enim ratio progressu temporis mutavit. Duplum tamen numerum cubitorum adhibuit Salomon, cum in taberauculo Messici longitudis esset cubitorum 30, latitudo vero decem, templum Salomonis 60 habuit longitudinis, et 20 latitudinis.

5. *Domum quoque majorem.* Priorem templi partem quam appellant Sanctam, in qua erat altar, thronus throni. — *Abieginis.* Sui immitis laquearius cedrina, ut dicitur III. Reg. 6. 9, — *Calcenas.* Erant enim palmæ junctæ ordine catenatis. Similo quiddam dicitur de capillis eademnam III. Reg., v. 17. *Quasi in modum reti,* inquit, et catenarum sibi invicem miro opere contextarum.

9. *Siclos quinquagenos.* Ducesitor aureorum nostratum. — *Cumclava quoque texti auro.*

1. Salomon commença donc à bâtir le temple du Seigneur à Jérusalem sur la montagne de Moria, qui avait été montrée à David, son père, et sur le lieu même que David avait disposé dans l'aire d'Ornan, Jérusaleim.

2. Il commença cet édifice le second jour de la quatrième année de son règne.

3. Et voici le plan que suivit ce prince pour construire cette maison du Seigneur : la longueur était de soixante coudées; suivant la première mesure; la largeur de vingt coudées.

4. Le vestibule qui était devant, dont la longueur répondait à la largeur du temple, était assis de vingt coudées; mais sa hauteur était de six vingts. Et Salomon le fit tout dorer par dedans d'un or très-fin et très-pur.

5. Il fit assis plancher la partie la plus grande du temple, appelée le Saint, de bois de sapin; et fit appliquer sur tout ce plancher des lames de l'or le plus pur; et il y fit graver des mesures; et comme de petites chaînes qui étaient enlées les unes dans les autres.

6. Il fit payer le reste du temple d'un marbre très-précieux, dont les compartiments faisaient un très-grand ornement.

7. L'or des lames dont il fit couvrir le lambris de cet édifice, les poutres, les pilastres, les murailles et les portes, était très-fin; et il fit assis représenter des cherubins sur les murailles.

8. Il fit encore le sanctuaire. Sa longueur qui répondait à la largeur du temple, était de vingt coudées; sa largeur avait pareillement vingt coudées. Il le couvrit tout de lames d'or, qui pouvaient monter à six cents talents.

9. Il fit assis tous les cleus d'or massif, dont chaque pesait cinquante sicles. Les chambres des étages d'un haut étaient assis revêtues d'or.

10. Outre cela il fit faire dans le sanctuaire deux stades de chérubins, qu'il couvrit d'or.

11. L'étendue des ailes de ces deux chérubins était de vingt coudées; de sorte qu'une aile habéret cubito du premier chérubin avait cinq coudées, et touchait la muraille du temple; et que l'autre aile du même chérubin, qui avait encore cinq coudées, touchait l'aile du second chérubin.

12. De même une des ailes de ce second chérubin, qui avait cinq coudées d'étendue, touchait la muraille, et son autre aile, qui était aussi de cinq coudées, venait joindre l'aile du premier.

13. Les ailes de ces deux chérubins étaient déployées et avaient vingt coudées d'étendue; et ces chérubins étaient représentés droits sur leurs pieds, et leurs faces tournées vers le temple extérieur.

14. Il fit aussi un voile d'hyacinthe, de pourpre, d'écarlate et de fin lin, sur lequel il fit représenter des chérubins.

15. Il fit de plus deux colonnes devant la porte du temple, de trente-cinq coudées; et leurs chapiteaux étaient de cinq coudées.

16. Il fit aussi des chaînes en forme de rets, comme il y en avait dans le sanctuaire, et il les mit sur les chapiteaux des colonnes; et ces grandes chaînes qui étaient entrelacées dans ces chaînes.

17. Il fit mettre ces colonnes dans le vestibule du temple, l'une à droite, l'autre à gauche; et l'appela celle qui était du côté droit Jachin, et celle qui était du côté gauche Booz.

CHAPITRE IV.

De l'autel des holocaustes, de la mer d'airain et des objets qui se trouvaient dans le temple.

1. Salomon fit ensuite un autel d'airain de vingt coudées de long, de vingt de large, et de dix de haut.

demi-once des Romains. Il est probable qu'il y a ici une erreur, et qu'il faut lire cinq stokes au lieu de cinquante.

15. *Quæ insignia et quæque cubitis.* Au deuxième livre des Rois, VII, 25, ces colonnes ne sont portées qu'à 18 coudées de haut. On a passé que les 35 coudées dont il est ici fait mention, représentant la hauteur totale des deux colonnes.

17. *Inchin et Booz ad terminos Zoos.* Ces deux mots signifient *gauche et droite*. Ces deux colonnes furent ainsi appelées, pour indiquer que la sagesse de Dieu avait élevé cet édifice, et que la souveraine puissance aurait soin de le conserver (C'est que ce chapitre renferme se trouve au troisième livre des Rois, chapitre VII, et à partir du verset 15 *ad finem*, au chapitre VII du verset 15 au 22).

Quædam modum templum inferius, sic et superioris domus domus, que contingebantur altitudinibus, aut exoravit Salomon. Vide Barrod., tom. 2, lib. 3, c. 25.

14. *Fecit quoque velum.* Abulensis in hoc c. putat unum tantum fuisse velum templi, quod ad ingressum in sancta esset expansum. Janson. etiam c. 143 Concordiæ Evangelii, unum tantum velum agnoscit; sed illud consistit ad ingressum in Sancta sanctorum. Verius videtur fuisse duo vela, quod nulli tradunt auctores apud Barrod., loco cit. c. 23, quorum alterum esset ante Sancta, alterum vero ante Sancta sanctorum. Vide plus apud Barrod., loco cit.

15. *Duas columnas.* Hæc usque ad finem capituli explicata sunt III. Reg., 7, a. n. 15 et deinceps.

16. *In oroneto.* Pro sicut in oroneto, ut explicat Emmanuel Sæ et Regard.

Cap. IV. — 1. *Altare æneum.* Interschecit tamem ad lapidibus impolitis constructum, ut servaretur lex Exod. 30, 25, que hec præcipiunt: *Sit altare lapideum factis moli, non edificabit illud de sciris lapideorum. — Decem cubitorum altitudinis.* Ut sacerdos in altari sacrificaret, non ascendat per gradus, quia id vetitum est. Exod. 30, 29, ubi habetur: *Non ascendet per gradus ad altare meum, ne volutetur turpitudine tua.* Josephus, lib. 6 de bello

10. Fecit etiam in domo Sancti sanctorum cherubim domos, opere stalarior; et texti esse auro.

11. Alas cherubim viginti cubitis extendebantur, ita ut una ala haberet cubitos quinque, et tangeret parietem duobus; et altera quinque cubitos habens, aliam tangeret alterius cherub.

12. Similiter cherub aliteras ala, quinque habebat cubitos, et tangebat parietem; et ala ejus altera quinque cubitorum, aliam tangeret alterius cubitibet.

13. Igitur aie utriusque cherubim expansæ erant, et extendebantur per cubitos viginti; ipsi autem stabant erectis pedibus, et facies eorum erant versæ ad exteriora domum.

14. A Fecit quoque velum ex hyacintho, purpura, cocco, et bysso; et intexit illi cherubim. [a Math., 27, 51.]

15. Ante foras etiam templi duas columnas, quas triginta et quinque cubitos habebat altitudinis; porro capitula eorum, quinque cubitorum [a Jer. 53, 20.]

16. Necon et quasi catenulas in auro, et superpositas eas capillibus columnarum; malogranata etiam centum, que catenulis interposuit.

17. Ipsas quoque columnas posuit in vestibulo templi, unam a dextris, et alteram a sinistris; eam, que a dextris erat, vocavit Jachin; et que ad lavam, Booz.

CHAPITRE V.

1. Fecit quoque altare æneum viginti cubitorum longitudinis, et viginti cubitorum latitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

rum altitudinis, et decem cubito-

2. Et une mer de font qui avait dix coudées d'un bord à l'autre, et qui était toute ronde; elle avait cinq coudées de haut; et un cordon de trente coudées entourait sa circonférence.

3. Au-dessous de cette mer il y avait des figures de bœufs; et elle était environnée au dehors de deux rangs de consoles, y en ayant dix espèce de chaque couple. Or ces bœufs avaient été jetés en fonte.

4. Cette mer était posée sur douze bœufs, trois desquels regardaient le septentrion, trois l'occident, trois le midi, et les trois autres l'orient. Cette mer était posée sur ces bœufs; et le derrière du corps de ces bœufs était caché sous cette mer.

5. L'épaisseur de ce vaisseau était d'une palme, son bord était comme celui d'une coupe et comme la feuille d'un lis tournée en dehors; et il contenait trois mille mesures.

6. Il fit aussi dix bassins, et il en mit cinq à droite et cinq à gauche, pour y laver tout ce qui devait être offert en holocauste, au lieu que les prêtres se lavaient dans cette mer.

7. Il fit encore dix chandeliers d'or, selon la forme en laquelle il avait été ordonné qu'on les fit; et il les mit dans le temple, cinq d'un côté et cinq de l'autre.

8. Il fit aussi dix tables, et les mit dans le temple, cinq à droite et cinq à gauche, et cent fioles d'or.

9. Il fit aussi le parvis des prêtres, et une grande basilique où il y avait des portes qui étaient couvertes de cuivre.

10. Il mit la mer au côté droit, vis-à-vis l'orient, vers le midi.

11. Hiram fit aussi des chaudières, des fourchettes et des fioles; et il acheta tout l'ouvrage que le roi avait entrepris de faire dans le temple de Dieu;

Car. IV. — 2. *Quæc duoibus reperbus vltum mæris.* La mer d'airain ayant 30 coudées de circonférence, comme il y avait dix bœufs par coudée, il y en avait 300 bœufs, et comme ces figures étaient sur deux rangs, il y avait donc 600 bœufs en saillie formant un double cordon tout dix par coudées; la coudée n'étant que de 20 pouces, il n'y avait que deux pouces à peine pour chaque figure.

3. *Capitulosque tota millita metras.* D'après le troisième livre des Rois, chapitre VII, 26, ce vaisseau ne contenait que 2,000 mesures ou *modi*. Le modius ou l'ephi avait la même capacité que le bath. On suppose que cette mesure était égale environ à 45 litres. Il suit qu'en prenant l'évaluation du livre des Rois qui me paraît la plus vraisemblable, cette mer aurait tenu 50 kilolitres. Ce chiffre me semble exagéré et me fait croire que le bath, le mesure ou l'ephi était plus petite qu'on ne le croit. Car, comme nous connaissons à peu près exactement la valeur de la coudée, par la même qu'on connaît la circonférence de la mer d'airain et sa profondeur, on peut la cuber, et d'après ces calculs, elle ne pouvait contenir plus de 50 kilolitres.

jud., c. 6 : *Ascensus, inquit, in altare paulatim arbus occupabatur, etc.* Inaque per pavimenti acclivitatem, non per gradus ascendebatur, quem modum etiam tradit Abulensis, in hoc c., quest. 7. Sunt tamen qui putant ascendebat ad altare per gradus patissæ. Vide dicta Exod., 20, n. ultimo.

2. *Mere etiam fuisse.* Explicata sunt hoc III. Reg., 7, n. 23 et deinceps.

6. *Fecit quoque consoles.* Explicata sunt etiam hæc eodem c., n. 26 et deinceps.

7. *Candelabra aurea.* Vide dicta I. Paral., 18, 15.

8. *Menos decem.* Vide dicta, n. 16. — *Phialas.* Quæ sint phialæ diximus. Exod., 27, 29.

9. *Basilicam grandem.* Atrium majus, quod atrium Leviticum sibi phiale appellat. et instrumentum est extrahendæ æs abeno ferventi arum accommodationum.

12. C'est-à-dire les deux colonnes, leurs épistyles, et leurs chapiteaux avec une espèce de retables qui couvraient les chapiteaux par-dessus les épistyles.

13. Il fit encore quatre cents grenades et deux retables; de sorte qu'il y avait deux rangs de ces grenades à chaque retable, jointes ensemble par autant de petites chaînes faites en forme de retables, qui couvraient les épistyles et les chapiteaux des colonnes.

14. Il fit aussi les socles et les bassins qu'il mit dessus.

15. La mer, et les douze bœufs qui la soutenaient.

16. Les chandeliers, les fourchettes et les fioles. Enfin Hiram fit à Salomon, qu'il aimait comme son fils, toutes sortes de vases pour la maison du Seigneur, de l'airain le plus pur.

17. Le roi les fit jeter en fonte dans la terre d'argile, en une plaine proche du Jourdain, entre Sochoth et Sardatha.

18. La multitude de ces vases était innombrable, et l'on ne peut savoir le poids du métal.

19. Ainsi Salomon fit faire tous les vaisseaux du temple du Seigneur avec l'airain d'or, et messes, tables sur lesquelles on mettait les pains qu'on exposait.

20. Il fit encore d'un or très-pur les chandeliers avec leurs lampes, pour les faire brûler devant l'oracle, selon la coutume.

21. Il fit aussi des fleurons, les lampes et les pinnettes d'un or très-pur.

22. Les cassolettes, les encensoirs, les coupes, les mortiers, étaient de même d'un or très-pur. Les portes du temple intérieur, c'est-à-dire du Saint des saints, étaient toutes ciselées; et les portes du temple extérieur d'or par le dehors. Et ainsi Salomon acheva tous les ouvrages qu'il avait entrepris de faire pour la maison du Seigneur.

CHAPITRE V.

Translation de l'arche dans le sanctuaire.

1. Salomon fit donc apporter dans le temple tout ce que David, son père, y avait voué, et mit l'or, l'argent et tous les vases dans les trésors de la maison de Dieu.

2. Après cela il assembla à Jérusalem tous les anciens d'Israël, tous les princes des tribus et les chefs des familles des enfants d'Israël, pour

12. *Et epistylia.* Les épistyles étaient des cordons doubles en forme de colliers qui étaient au-dessus des colonnes et qui environnaient leurs chapiteaux (pour le contenu de ce chapitre, voyez au troisième livre des Rois, chapitre VII, verset 23-27).

13. *Columnas duas.* De hisce duabus columnis et eorum ornamentis diximus III. Reg., 7, n. 15 et deinceps.

14. *Basas etiam.* Dicitur esse de hastibus ibid., n. 27 et deinceps.

16. *Hiram pater ejus.* Vide dicta c. 2, n. 18. In Hebræo est, *Ahîm*. Forto cognomen hujus artificis erat *Ahî*, sive *Ahîm*.

17. *In regione Jordania.* Vide dicta III. Regum, c. 7, n. 46.

20. *Aspe oraculum.* Ante Sancta sanctorum.

21. *Florentia.* Flores liliorum in candelabris.

22. *Thymiataria.* Accura in quibus thymiana adolebatur. — *Mortariola.* Erant scutellæ quibus similia in sacrificiis exhibebatur.

Car. V. — 1. *Intulit igitur Salomon.* Que hic habentur usque ad numerum 10, repetita sunt ex III. Reg., 8.

42. Hoc est, columnas duas, et epistylia, et capita, et quasi quedam relicta, que capita tegunt super epistylia.

13. Malo granata quoque quadrangula, et reticulata duo, ita ut bini ordinis malogranaurum singulis relictae jungerentur, que protegerent epistylia, et capita columnarum.

14. Basas etiam fecit, et conchas, quas superpositi basium fecit.

15. Mare unum, boves quoque duodecim sub mari.

16. Et lebetes, et creagras, et phialas. Omnia vasa fecit Salomon Hiram pater ejus in domo Domini ex aere mundissimo.

17. In regione Jordanis fudit ex aere in argillosa terra inter Sochoth et Sardatha.

18. Erat autem multitudo vasorum innumerabilis, ita ut ignoraretur pondus aeris.

19. Fecitque Salomon omnia vasa domus Dei, et altare aureum, et messas, et super eas panes propositionis:

20. Candelabra quoque cum lucernis suis, ut lucerent ante oraculum juxta ritum, ex auro purissimo:

21. Et florentia quædam, et lucernas, et forcipes aereos; omnia de auro mundissimo facta sunt.

22. Thymiataria quoque, et thuribula, et phialas, et mortariola, ex auro purissimo. Et ostia celavit templi in parietibus, ita est, in Sancta sanctorum; et ostia templi fornicarum aurea. Sicque completum est omne opus, quod fecit Salomon in domo Domini.

Israël en Jerusalem, et adducere arcam fœderis Domini de civitate David, que est Sion. [s. 16. 8. 4.]

3. Venerunt itaque ad regem omnes viri Israël in die solenni mensis septimi.

4. Cumque venissent cuncti seniorum Israël, portaverunt levitæ arcam.

5. Et intulerunt eam, et omnem parataram tabernaculi. Porro vasa sanctuariorum, que erant in tabernaculo, portaverunt sacerdotés cum levitis.

6. Rex autem Salomon, et universos cœtus Israël, et omnes qui fuerunt congregati ante arcam immolabant arctas, et boves absque ullo numero, tanta enim erat multitudo victimarum.

7. Et intulerunt sacerdotes arcam fœderis Domini in locum suum, id est, ad arcam templi, in Sancta sanctorum subter alias Cherubim;

8. Itaque Cherubim expandentes alas suas super locum, in quo posita erat arca, et ipsam arcam tegerent cum vectibus suis.

9. Vectium autem, quibus portabatur arca, quia paululum longiores erant, capita prebent ante oraculum; si vero quis paululum fuisset extrinsecus, eos videre non poterat. Fuit itaque arca ibi usque in presentem diem.

10. Nihilque erat aliud in arca, nisi duo tabule, quas posuerat Moyses in Horeb, quando legem dedit Dominus filiis Israël egredientibus ex Ægypto.

11. Egressi autem sacerdotibus de sanctuario, omnes enim sacerdotes, qui ibi poterant sanctificari, sanctificati sunt: nec adhuc in illo tempore viciorum, et ministeriorum ordo inter eos divisiis erat.

12. Tam levitas quam cantores, id est et qui sub Asaph erant, et qui sub Eman, et qui sub Idithun, filii, et fratres eorum, vestiti byssinis, cymbalis, et psalteriis, et citharis congregebant, stantes ad orientalem plagam altaris, et cum eis sacerdotes centum viginti canentes tubis.

13. Igitur cunctis pariter, et tubis

12. Tam levitas que les chœurs, c'est-à-dire ceux qui étaient sous Asaph, sous Eman, sous Idithun, avec leurs enfants et leurs parents revêtus de lin, faisaient retentir leurs timbales, leurs psalteries, et leurs guitares, et étaient à l'orient de l'autel, avec six vingt prêtres qui sonnaient de leurs trompettes.

13. Tous chantant donc en même temps avec

Car. V. — 3. *In die solenni mensis septimi.* Ce jour solennel était celui que Salomon avait indiqué pour la dédicace du temple, lequel précéda de quelques jours la fête des Tabernacles, qui tombait le 15 de ce mois.

4. *Portaverunt levitæ.* L'Écriture: Les prêtres levites, ou de la tribu de Lévi; ce qui est plus exact. Car d'après le troisième livre des Rois, VIII, 8, ce furent les prêtres qui portèrent l'arche, et c'est ainsi que ce qui est dit plus bas, au verset 7.

10. *Nisi duo tabule.* Les autres objets, c'est-à-dire, l'urne pleine de manne, la verge d'Aaron et le livre de la loi, avaient été mis à côté de l'arche (cf. Hebr., IX, 4).

11. *Omnes enim sacerdotes.* Les règlements que David avait faits pour les prêtres s'étaient par ce temps exécutés. Ils n'étaient donc pas divisés en classes comme ils le furent plus tard, et ils se présentaient tous indistinctement pour remplir leurs fonctions. Il en fallut d'ailleurs un grand nombre, puisqu'ils offrirent dans cette circonstance un nombre considérable de victimes (Ce chapitre répond au troisième livre des Rois, VII, 8, et VIII, 1-11).

12. *Sanctificati sunt.* Mûnderunt et purificaverunt se ut ministrare possent, ne sacerdotes deessent vicinis que mactabantur vicis. Que de ordine ministrandi per vicis statuta fuerant à Davide I. Paral., c. 24, necquid ad proxim erat revocata; itaque omnes indiscriminatum ministrarunt.

12. *Qui sub Asaph erant.* De Asaph aliquid cantoribus multo habebant supra I. Paral., to. c. 25.

13. *Impleretur domus Dei nube.* Vide III. Reg., 8, 10, et ibi dicta.

porter l'arche de l'alliance du Seigneur de la ville de David, c'est-à-dire de Sion.

3. Ainsi tout Israël se rendit auprès du roi, le jour solennel du septième mois.

4. Et tous les anciens d'Israël étant venus, les levites prirent l'arche.

5. Et ils la portèrent dans le temple avec toutes les suites et dépendances du tabernacle. Or les prêtres et les levites portèrent tous les vases du sanctuaire qui étaient dans le tabernacle.

6. Le roi Salomon et tout le peuple d'Israël, et généralement tous ceux qui s'étaient assemblés, marchèrent devant l'arche; et ils immolèrent des montons et des bœufs sans nombre, tant était grande la multitude des victimes.

7. Les prêtres portèrent l'arche du Seigneur au lieu qui lui avait été destiné, c'est-à-dire dans l'oracle du temple, dans le Saint des saints, sous les ailes des chérubins;

8. De sorte que les chérubins étendaient leurs ailes sur le lieu où l'arche avait été mise, et la couvraient tout entière avec les bâtons qui y étaient.

9. Et parce que ces bâtons avec lesquels on portait l'arche étaient un peu longs, on y avait l'extrémité de devant le sanctuaire; mais si l'on était un peu dehors, on ne pouvait plus les voir. Et l'arche a toujours été là jusqu'à présent.

10. Il n'y avait dans l'arche que les deux tables qui y furent mises par Moïse à Horeb, lorsque le Seigneur donna sa loi aux enfants d'Israël à leur sortie d'Égypte.

11. Lors donc que les prêtres furent sortis du sanctuaire (car tous les prêtres qui se purent trouver là furent sanctifiés, les fonctions de l'Ordre des ministres n'avaient pas été distribuées entre eux jusqu'à ce temps-là),

12. Tant les levites que les chœurs, c'est-à-dire ceux qui étaient sous Asaph, sous Eman, sous Idithun, avec leurs enfants et leurs parents revêtus de lin, faisaient retentir leurs timbales, leurs psalteries, et leurs guitares, et étaient à l'orient de l'autel, avec six vingt prêtres qui sonnaient de leurs trompettes.

13. Tous chantant donc en même temps avec

des trompettes, des voix, des timbales, des orgues et diverses autres sortes d'instruments de musique, et faisaient retentir leurs voix fort haut, ce bruit s'entendait de bien loin. Et quand ils eurent commencé à louer le Seigneur et à entonner et à chanter : Rendez gloire au Seigneur, parce qu'il est bon, et parce que sa miséricorde est éternelle, la maison de Dieu fut remplie d'une nuée :

13. En sorte que les prêtres ne pouvaient y demeurer ni faire les fonctions de leur ministère, à cause de la nuée, la gloire du Seigneur ayant rempli la maison de Dieu.

CHAPITRE VI.

Prière de Salomon.

1. Alors Salomon dit : Le Seigneur avait promis qu'il habiterait dans une nuée.

2. Moi j'ai élevé une maison à son nom, afin qu'il y pût demeurer à jamais.

3. Ensuite le roi, se tournant vers toute l'assemblée d'Israël, lui bûti car toute cette multitude était debout, attentive, et il dit :

4. Béni soit le Seigneur le Dieu d'Israël, qui a accompli ce qu'il avait fait entendre à David, mon père, lorsqu'il lui dit :

5. Depuis le jour que j'ai fait sortir mon peuple de la terre d'Égypte, je n'ai point choisi de ville dans toutes les tribus d'Israël pour y élever une maison à mon nom, et je n'ai point non plus choisi d'autre homme pour lui donner la conduite de mon peuple d'Israël ;

6. Mais j'ai choisi Jérusalem pour être le lieu où mon nom soit honoré, et j'ai élu David pour l'établir sur mon peuple d'Israël.

7. Et lorsque mon père eut formé le dessein d'élever une maison au nom du Seigneur le Dieu d'Israël,

8. Le Seigneur lui dit : Quand vous avez eu la volonté d'élever une maison à mon nom, vous avez bien fait de prendre cette résolution ;

9. Mais ce ne sera pas vous néanmoins qui habiterez cette maison. Votre fils qui sortira de vous sera celui qui élèvera une maison à mon nom.

10. Ainsi le Seigneur a accompli la parole qu'il avait dite. C'est moi qui ai succédé à David, mon père ; je suis assis sur le trône d'Israël, comme le Seigneur l'avait dit : et j'ai bâti une maison au nom du Seigneur le Dieu d'Israël.

11. J'y ai fait apporter l'arche où est l'alliance que le Seigneur a faite avec les enfants d'Israël.

12. Salomon se tint donc devant l'autel du Seigneur, à la vue de toute l'assemblée d'Israël, et il éleuda ses mains.

13. Car il avait fait faire une espèce d'estrade

et voix, et cymbalis, et organis, et diversis generis musicorum concinentibus, et vocem in sublimis tollentibus, longe sonitus audiebatur, illa ut cum Domino laudare cepissent et dicere : Confitemini Domino quoniam bonus, quoniam in aeternum misericordia eius ; impletorum domus Dei nube,

13. Nec possent sacerdotibus stare et ministrare propter caliginem. Compleverat enim gloria Domini domum Dei.

1. Tunc o Salomon ait : Dominus pollicitus est ut habitaret in caligine ; [a II. Reg. 8. 12.]

2. Ego autem edificavi domum nominis eius, ut habitaret illi in perpetuum.

3. Et convertit rex faciem suam, et benedixit universae multitudini Israel, (nam omnis turba stabat intenta) et ait :

4. Benedictus Dominus Deus Israel, qui adimplevit quae David patri meo, operis complevit, dicens :

5. A die, qua educa populum meum de terra Aegypti, non elegi civitatem de cunctis tribubus Israel, ut edificaretur in ea domus nominis meo ; neque elegi quemquam alium virum, ut esset dux in populo meo Israel ;

6. Sed elegi Jerusalem, ut sit nomen meum in ea ; et elegi David, ut constituerem eum super populum meum Israel.

7. Cumque fuisset voluntatis David patris mei, ut edificaret domum nominis Domini Dei Israel,

8. Dixit Dominus ad eum : Quia bene fuerit voluntas tua, ut edificares domum nominis meo, bene quidem fecisti iustis-que debent habere voluntatem ;

9. Sed non in soliditate domum, verum filius tuus, qui exhereditat de lumbis tuis, ipse edificabit domum nominis meo.

10. Complevit ergo Dominus sermone suum, quem locutus fuerat ; et ego surrexi pro David patri meo, et sedii super thronum Israel, sicut locutus est Dominus ; et edificavi domum nominis Domini Dei Israel.

11. Et posui in ea arcam, in qua est pactum Domini, quod pepigit cum filiis Israel.

12. Stetit ergo coram altari Domini ex adverso universae multitudinis Israel, et extendit manus suam.

13. Siquidem fecerat Salomon basin

anream, et posuerat eam in medio basilice, habentem quinque cubitos longitudinis, et quinque cubitos latitudinis, et tres cubitos altitudinis ; stetitque super eam, et deinceps flexis genibus contra universam multitudinem Israel, et palmis in caelum levatis,

14. e ait : Domine Deus Israel, non est similis tui Deus in cælo et in terra ; qui custodit pactum et misericordiam cum servis tuis, qui ambulat coram te in toto corde suo ; [a II. Mach. 2. 8.]

15. Qui præsulit servo tuo David patri meo quæcumque locutus fueras ei ; et quæ ore promissas, opere complisti, sicut et presens tempus probat.

16. Nunc ergo, Domine Deus Israel, imple servo tuo patri meo David quem locutus es, dicens : Non delicti ex te vir coram me, qui sedeat super thronum Israel ! Ita tamen et custodierint filii tui suas res, et ambulaverint in lege mea, sicut et tu ambulasti coram me.

17. Et tunc, Domine Deus Israel, firmetur sermo tuus, quem locutus es servo tuo David.

18. Ergone credibile est ut habitet Deus cum hominibus super terram ? Sit calum et celi colorum non te capiant, quanto magis domus ista, quam edificavi ?

19. Sed ad hoc tantum facti estis, ut respiciatis orationem servuli tui, et observationem quæ, Domine Deus meus, et audias preces, quas fundit famulus tuus coram te ;

20. Ut aperias oculos tuos super domum istam diebus ac noctibus, super locum, in quo pollicitus es ut invocaretur nomen tuum ;

21. Et exaudias orationem, quam servus tuus orat in ore ; et exaudias preces famuli tui, et populi tui Israel. Quicumque oraverit in loco isto, exaudi de habitaculo tuo, id est, de caelis, et propitiare.

22. Si peccaverit quispiam in proximo suum, et jurare contra eum paratus venerit, neque maledictio constrinxerit coram altari in domo ista.

23. Tu audias de caelo, et facies iudicium servorum tuorum, illi ut reddas iniquo viam suam in caput proprium, et ulciscaris iustum, et retribuas ei secundum iustitiam suam.

24. Si superatus fuerit populus tuus Israel ad inimicos (peccabant enim tibi), et conversi egerint penitentiam, et observaverint nomen tuum, et fuerint deprecati in loco isto.

18. Sit calum et celi colorum. Il est non le plus haut des cieux, le plus orné, le plus riche, comme on dit le Dieu des cieux, le Cantique des cantiques, le Saint des saints, sur Dieu le plus grand des dieux, le plus excellent des cantiques, le plus saint et le plus saint.

22. Et jurare contra eum. Pour donner un serment plus de solennité, les Juifs avaient l'habitude d'aller dans le temple pour prendre Dieu à témoin de ce qu'ils affirmèrent. Il était d'usage de prononcer contre soi-même des imprecations et de se devouer à la colère du Dieu si l'on était parjuré. Pour l'explication de cette prière, voyez III. Reg., VIII, 12-33.

d'airain de cinq coudées de long, d'autant de large et de trois de haut, qu'il avait fait mettre au milieu du temple : il s'y tint debout ; puis il se mit à genoux, tourné vers tout ce peuple, et, les mains élevées au ciel,

14. Il dit : Seigneur Dieu d'Israël, il n'y a point de Dieu semblable à vous, ni dans le ciel, ni sur la terre ; vous qui conservez l'alliance et la miséricorde que vous avez promise à vos serviteurs qui marchent devant vous de tout leur cœur ;

15. Qui avez exécuté la promesse que vous m'avez faite à David, mon père, votre serviteur, et qui avez mis en effet la parole que vous lui avez donnée, aussi que nous le voyons aujourd'hui.

16. Accomplissez donc maintenant, Seigneur Dieu d'Israël, en faveur de David, mon père, votre serviteur, tout ce que vous lui avez promis, en lui disant : Vous ne manquerez point d'héritiers qui seront assis devant moi sur le trône d'Israël, pourvu toutefois que vos enfants veillent sur leurs voix, en sorte qu'ils marchent dans l'observance de ma loi, comme vous avez marché en ma présence.

17. Faites vous présentement, Seigneur Dieu d'Israël, la vérité et l'effet de la parole que vous avez donnée à David, votre serviteur.

18. Est-il donc croyable que Dieu habite avec les hommes sur la terre ? Car si le ciel et les cieux des cieux ne peuvent vous contenir, combien moins cette maison que j'ai bâtie !

19. Aussi n'a-t-elle été faite que pour vous porter, Seigneur mon Dieu, à regarder favorablement l'oraison de votre serviteur et de ses humbles demandes, et à exaucer les prières qu'il fera en votre présence ;

20. Afin que quo que j'aurai mis les yeux devant vous sur cette maison, en laquelle vous avez promis qu'on invoquerait votre nom,

21. Que vous écouteriez l'oraison qu'il ferait votre serviteur, et exauceriez ses prières, et celles de votre peuple d'Israël. Ecoutez donc, Seigneur, de votre demeure qui est dans le ciel, tous ceux qui feront dit leurs prières, et faites-leur miséricorde.

22. Lorsque quelqu'un aura péché contre son prochain, et qu'il se présentera pour prier serment contre lui, et qu'il se sera devoué à la malediction, et juré dans cette maison devant votre autel.

23. Vous écouteriez du ciel, et vous ferez justice à vos serviteurs, et vous serez retombant la perdition du coupable sur sa tête, et vous vengerez le juste et le traiterez favorablement selon sa justice.

24. Lorsque le peuple d'Israël (après avoir péché contre vous) sera vaincu par ses ennemis, et que, rentrant en lui-même, il fera pénitence, invoquera votre nom, et viendra faire ses prières en ce lieu-ci.

Cap. VI. — 1. Dominus pollicitus est. Dieu a dit que l'arche habitait dans une nuée, c'est-à-dire, il est à remarquer que la volonté du Seigneur à tousjours été d'habiter par ce symbole sa présence au milieu des hommes. Allusion à la colonne lumineuse et sombre qui dirigeait les Hébreux dans le désert, et à la nuée qui couvrait le tabernacle lorsque Moïse le consacra (Voyez III. Reg., VIII, note 10).

13. In medio basilice. C'est-à-dire au milieu de la prairie du peuple (Voyez super IV, 9).

25. Vous l'exaucerez du ciel, vous pardonnerez à votre peuple d'être son péché, et le ramènera dans la terre que vous leur avez donnée, à eux et à leurs pères.

26. Lorsque le ciel sera fermé, et qu'il ne tombera point de pluie sur les péchés de votre peuple, et que, venant faire ses prières dans ce lieu-ci, il rendra gloire à votre nom, se convertissant et faisant pénitence de ses péchés, à cause de l'affliction où vous l'avez réduit.

27. Exaucez-le du ciel, Seigneur, et pardonnez les péchés de vos serviteurs et de votre peuple d'Israël; enseignez-leur une voie droite par laquelle ils marcheront, et rendez la pluie sur la terre que vous avez donnée à votre peuple pour la posséder.

28. Lorsqu'il arrivera sur la terre une famine, une peste, de la nielle, ou quelque corruption de l'air, des sauterelles et des chenilles; ou qu'un ennemi, après avoir ravagé tout le pays, viendra assiéger la ville, et que le peuple se trouvera pressé de toutes sortes de maux et de maladies;

29. Si quelqu'un de votre peuple d'Israël, considérant ses plaies et ses maladies, vient à lever ses mains vers vous en cette maison,

30. Vous l'exaucerez du ciel, ce lien élevé de votre demeure, et vous lui ferez savoir, et vous rendrez à chacun selon ses œuvres, et selon les dispositions que vous voyez dans son cœur (puisqu'il n'y a que vous seul qui connaissiez les cœurs des enfants des hommes).

31. Afin qu'ils vous craignent; et qu'ils marchent dans vos voies, tant qu'ils vivront sur la terre que vous avez donnée à nos pères.

32. Si même un étranger qui ne sera point de votre peuple vient d'un pays éloigné, attiré par la vue de la grandeur de votre nom, de la force de votre main, et de la puissance de votre bras, et qu'il vous adore dans ce temple,

33. Vous l'exaucerez du ciel, qui est votre demeure ferme et indébranlable; et vous accordera à cet étranger tout ce qu'il vous aura demandé dans ses prières; afin que tous les peuples de la terre apprennent à connaître votre nom, et qu'ils vous craignent comme moi votre peuple d'Israël; et qu'ils reconnaissent que votre nom a été invoqué sur cette maison que j'ai bâtie.

34. Si votre peuple se met en campagne pour faire la guerre à ses ennemis; et que, marchant par le chemin par lequel vous les avez envoyés, il vous adore la face tournée vers la ville que vous avez choisie, et vers la maison que j'ai bâtie à votre nom,

35. Vous exaucerez du ciel leurs oraisons et leurs prières, et vous les viverez.

36. Que s'ils viennent à pécher contre vous (car il n'y a point de Dieu qui soit avec eux) et qu'ils soient en colère contre eux, vous les livrez à leurs ennemis; et que ces ennemis les emmènent captifs, soit dans un pays éloigné, ou dans un autre plus proche;

37. *Arugo.* Baramden voesen hebraam, quam hii habebamus, hoc est *scidaphon*, nostrer interpres, III. Reg. 8, 37, conpurgat sermum virum. Significat autem hanc voc hebraea aridationem, rubicundem, septem percussione, vento orientali flante, et spicas excruciat autem quam macturescunt. *Arugem dixi interpres, qui vento urente apice pallenscut, et seris colorum assumunt.* Vitis *Retur* in c. 4. *Amor*, n. 20 et 21. *Arugo*: Hebr. ser. derrogum, quam autem vineam rubiginem, sergim, aut vineam interpretatur. *Arugo*, voe latina virum setegum indicat, cum procedente ariditate in pallorem vertuntur et la colorum auri.

25. Tu exaudis de celo, et propitiare eorum, qui captivi tui israel, et redies eos in terram, quam dedisti eis, et patribus eorum.

26. Si, clauso celo, pluvia non fluxerit, et non fuerit super peccata populi, et deprecari te fuerit in loco isto, et confessi nominis tui, et conversi a peccatis suis, cum eos afflixeris,

27. Exaudis de celo, Domine, et dimitte peccata servis tuis, et populi tui israel, et doce eos viam bonam, per quam ambulaverit; et da pluviam terram, quam dedisti populo tuo ad possidendum.

28. A Fames si orta fuerit in terra, et pestilentia, et serugo, et arugo, et locustae, et bruchus; et hostes, vastatis regionibus, portas obsederint civitatis, omnisque plaga et infirmitas presserit;

29. Si quis de populo tuo israel fuerit deprecatus, cognoscens plagam et infirmitatem suam, et expandit manus suas in domo hac

30. Tu exaudis de celo, de sublimi scilicet habitaculo tuo, et propitiare, et reddes tui unicuique secundum vias suas, quae nosci cum habere in corde suo; (in enim solus nos corda filiorum hominum);

31. Ut timeant te, et ambulent in viis tuis concis diebus, quibus vivunt super faciem terrae, quam dedisti patribus nostris.

32. Externum quoque, qui non est de populo tuo israel, si venerit de terra longinqua, propter nomen tuum magnum, et propter manum tuam roborantem, et brachium tuum extendentem, et adoraverit in loco isto,

33. Tu exaudis de celo, firmissimo habitaculo tuo, et facies cuncta, pro quibus invocaverit te ille peregrinus, ut sciant omnes populi terrae nomen tuum, et timeant te sicut populus tuus israel; et cognoscant, quia nomen tuum invocatum est super domum hanc, quam edificavi.

34. Si egressus fuerit populus tuus bellum contra adversarios suos per viam in qua miseris eos, adorant te contra viam, et in qua civitas haec est, quam elegisti, et domus, quam edificavi nominis tui;

35. Tu exaudis de celo preces eorum, et observationem, et ulciscaris.

36. Si autem peccaverint tibi, et non fuerint tui homines, qui non peccent, et iratus fueris eis, et tradideris hostibus, et captivos duxerint eos in terram longinquam, vel certe qui iuxta est, [a III. Reg. 8. 46. Eccl. 7. 21. Jo. 1. 8.]

37. Et conversi in corde suo, in terra, ad quam captivi ducti fuerant, egredietur in terram, et deprecabit te fuerit in terra captivitatis suae, dicentes: Peccavimus, inique fecimus, injuste egimus;

38. Et reversi fuerint ad te in toto corde suo, et in tota anima sua, in terra captivitatis suae, ad quam ducti sunt, adorant te contra viam terrae suae, quam dedisti patribus eorum, et urbis, quam elegisti, et domus, quam edificavi nominis tui.

39. Tu exaudis de celo, hoc est, de firmo habitaculo tuo, preces eorum, et facias iudicium, et dimittas populo tuo, quoniam peccatori;

40. Tu es enim Deus meus; aperiantur, quae sunt oculi tui, et aures tuae intendente sint ad orationem quam fit in loco isto.

41. A Nunc igitur conurge, Domine Deus, in requiem tuam, tu et arca fortitudinis tuae; sacerdos tui, Domine Deus, indicantur salutem, et sancti tui laetentur in bonis. [a Ps. 131. 8.]

42. Domine Deus, ne avorteris faciem cruciatam tuam; et miserere misericordiarum David servi tui.

CHAPITRE VII.

La majesté de Dieu remplit le temple. Le solomonite dura sept jours. Le Seigneur apparut à Salomon.

1. Cumque complasset Salomon faciem preces, ignis descendit de celo, et devaravit holocausta et victimas, et majestas Domini implevit domum.

2. A Nec poterant sacerdotes ingredi templum Domini, quod impleverat majestas Domini templum Domini. [a II. Mach. 2. 8.]

3. Sed et omnes filii israel videbant descendentem ignem, et gloriam Domini super domum; et corruentes prostrati in terram super pavimentum stratum lapide, adoraverunt, et laudaverunt Dominum: Quoniam bonum, quoniam in seculum misericordia eius.

4. Rex autem et omnis populus, imolabant victimas coram Domino.

5. A Mactavit igitur rex Salomon hostias, boum viginti duo milia, aristorum centum viginti milia; et dedicavit domum Dei rex, et universus populus. [a III. Reg. 8. 63.]

Cap. VII. — 1. *Cumque complasset Salomon*, Ce chapitre répond au troisième tiers des Rois, chapitre VIII, verset 54 et suiv., et chapitre IX, 1-2.

41. *Consurge, Domine Deus, in requiem tuam.* Sumpta sunt haec verba usque ad suam capitul, ex psalmo 131, 8, ubi ea explicabimus.

Cap. VII. — 1. *Majestas Domini implevit domum.* Augusta scilicet aubes, corusca et rutilans. Vide Rois, et supra, quae gloria Domini, ut etiam alibi.

2. *Nec poterant sacerdotes ingredi templum.* Reverentia impediti divinae gloriae sanctum locum, it est, templum occupantis.

5. *Mactavit igitur.* Haec usque ad versum undecimum repetita sunt ex III. Reg. 8, 63 et deinceps, ubi ea explicavimus.

37. Et qu'étant convertis du fond du cœur, ils fassent pénitence dans le pays où ils auront été emmenés captifs, et que dans cette captivité ils aient recours à vous, et vous disent: Nous avons péché; nous avons commis l'iniquité, et nous avons fait des actions injustes;

38. S'ils retournent à vous de tout leur cœur et de toute leur âme dans le lieu de leur captivité où ils ont été emmenés, et qu'ils vous adorent la face tournée vers la terre que vous avez donnée à leurs pères, vers la ville que vous avez choisie, et le temple que j'ai bâti à votre nom,

39. Vous exaucerez du ciel, c'est-à-dire de votre demeure sainte, leurs prières, vous ferez justice de leurs ennemis, et vous ferez grâce à votre peuple, qu'on lui ait péché;

40. Car vous êtes mon Dieu, qui vous voyez soient ouverts, je vous en conjure, et vos oreilles attentives aux prières qui se feront en ce lieu-ci.

41. Levez-vous donc maintenant, ô Seigneur mon Dieu, pour établir ici votre repos, vous et l'arche par laquelle vous signalez votre puissance. Que vos prières, ô Seigneur mon Dieu, soient secourus et protégées par vous; et que vous saints jouissiez de vos biens avec joie!

42. Seigneur mon Dieu, ne rejetez point la prière de votre cruciat; souvenez-vous de toutes les bonnes que vous avez eues pour David, votre serviteur.

1. Salomon avait achevé sa prière, le feu des cendit du ciel, et consuma les holocaustes et les victimes, et la majesté de Dieu remplit la maison;

2. De sorte que les prêtres mêmes ne pouvaient entrer dans le temple du Seigneur, parce que sa majesté avait rempli son temple.

3. Tous les enfants d'Israël virent descendre le feu et la gloire du Seigneur sur ce temple. Ils se prosternèrent la face contre terre sur le pavé qui était de pierre; ils adorèrent le Seigneur et le louèrent en disant: Que le Seigneur est bon! sa miséricorde est éternelle.

4. Le roi et tout le peuple immolaient donc des victimes devant le Seigneur.

5. Le roi Salomon sacrifia vingt-deux mille boucs et six vingt mille moutons. Et le roi, avec tout le peuple, fit la dédicace de la maison du Seigneur.

6. Les prêtres étaient appliqués chacun à leurs fonctions; et les lévites touchaient les instruments, et faisaient retentir les hymnes du Seigneur, que le roi David a composées pour louer le Seigneur, *felix que cogitavit*; qu'il est vrai que sa miséricorde est éternelle; ils chantaient les hymnes de David sur les instruments qu'ils touchaient. Pour ce qui est des prêtres, ils sonnaient devant eux de la trompette. Et tout le peuple était prêt et debout.

7. Le roi consacra aussi le milieu du parvis qui était devant le temple du Seigneur; car il avait offert la loi des holocaustes, et la graisse des victimes pacifiques, parce que l'autel d'airain qu'il avait fait ne pouvait suffire pour les holocaustes, les sacrifices et les graisses des hostes pacifiques.

8. Salomon fit dans le même temps une fête solennelle, pendant sept jours, et tout Israël la fit avec lui. Cette assemblée fut fort grande, parce que l'on y vint en foule depuis l'entrée d'Ématih jusqu'au torrent de l'Égypte.

9. Le huitième jour, il célébra l'assemblée solennelle, à cause qu'il avait employé sept jours à la dédicace de l'autel, et sept jours à la fête.

10. Ainsi le vingt-troisième jour du premier mois, il renvoya le peuple à ses tentes. Tout le monde était rempli de joie et de reconnaissance de grâces que le Seigneur avait faites à David, à Salomon et à son peuple d'Israël.

11. Salomon acheva donc la maison du Seigneur et le palais du roi; et il réussit dans tout ce qu'il s'était proposé de faire; tant dans la maison du Seigneur que dans son propre palais.

12. Le Seigneur lui apparut la nuit, et lui dit: J'ai exaucé votre prière; et j'ai choisi pour moi ce lieu, pour en faire une maison de sacrifice.

13. *S'il arrive que je ferme le ciel, et qu'il ne tombe point de pluie, ou que j'ordonne et que je commande aux sauterelles de ravager la terre, et que j'envoie la peste parmi mon peuple,*

14. Et que mon peuple, sur qui mon nom a été invoqué se convertisse, qu'il me prie, qu'il recherche mon visage, et qu'il fasse pénitence de sa mauvaise vie, je l'exaucerai du ciel, et je ne parlerai point sur ses péchés, et je purifierai la terre où il fait sa demeure.

15. Mes yeux seront ouverts, et mes oreilles attentives à la prière de celui qui m'invoquera en ce lieu.

16. Parce que j'ai choisi ce lieu, et que je l'ai sanctifié, afin que mon nom y soit à jamais, et que mes yeux et mon cœur y soient toujours attachés.

16. *Quoniam in aeternum.* L'historien fait sans doute allusion au psaume CXXXV, où cette parole est répétée à chaque verset.

10. *Ignitur in die vigesimo tertio.* La fête des Tabernacles avait duré sept jours; et conformément à la loi, elle avait commencé le 15 du mois et fini le 22. Elle avait été précédée de la fête de la Dédicace qui avait duré deux sept jours, et elle sera que le peuple avait été 15 jours en fête.

* 6. *In officis suis.* Hebr. et Grec., *per custodias suas*; temps distribué par turnas suas fangebantur singulis officiis suis. *In operibus.* Habebat par manibus musica instrumenta, que pulsabant plebs, sicut manna, et sicut David habebat canticabatur.

* 8. *Solemnitatem.* Tabernaculorum.

11. *Completivique Salomon.* Que hic habemus usque ad finem capituli explicata sunt III. Regum, 9.

6. *Sacerdotes autem stabant in officis suis, et levites in organis canticum Domini, qui fecit David rex ad laudandum Dominum; quoniam in aeternum misericordiam ejus, hymnos David cantantes per manus suas; porro sacerdotes canticabant tubis ante eos, cunctaque Israel stabat.*

7. *Sanctificavi quoque Salomon medium atri ante templum Domini; obtulit enim ibi holocausta, et adipem pacificorum; qui altare aeneum, quod fecerat, non poterat sustinere holocausta, et sacrificia, et adipem.*

8. *Fecit ergo Salomon solemnitatem in tempore illo septem diebus, et omnis Israel cum eo, ecclesia magna valde, ab introitu Emath, usque ad torrentem Ægypti.*

9. *Fecitque die octavo solemnitatem, eo quod dedicasset altare septem diebus, et solemnitatem celebrasset diebus septem.*

10. *Ignitur in die vigesimo tertio mensis septimi, dimisit populos ad tabernacula sua, instantes aliqui gaudentes super bono, quod fecerat Dominus David, et Israeli populo suo.*

11. *Completivique Salomon domum Domini, et domum regis, et omnia que disposuerat in corde suo, et faceret in domo Domini, et in domo sua, et propropterea est, [a III. Reg. 9. 1.]*

12. *Audivit autem et Dominus nocte, et ait: Audivi orationem tuam, et elegi locum istum tibi in domum sacrificii.*

13. *Si clausero eorum, et pluvia non fluxerit, et mandavero et procrepero locustas, ut devoret terram, et misero pestilentiam in populum meum.*

14. *Convertens autem populus meus, super quos invocatum est nomen meum, deprecatus me fuerit, et exquisierit faciem meam, et opererit penitentiam, a visis suis peccatis; et ego exaudiam de celo, et propitius ero peccatis eorum, et sanabo terram eorum.*

15. *Oculi quoque mei erunt aperti, et auris mee erectæ ad orationem ejus, qui in loco isto oraverit.*

16. *Elegi enim, et sanctificavi locum istum, ut sit nomen meum ibi in sempiternum, et permanens oculi mei, et cor meum tibi cunctis diebus.*

17. *Tu quoque si ambulaveris coram me, sicut ambulavit David pater tuus, et feceris justia omnia que precepi tibi, et justitias meas judicioque servaveris;*

18. *Suscilabo thronum regni tui, sicut pollicitus sum David patri tuo, dicens: Non auferetur de stirpe tua vir, qui sit princeps in Israël.*

19. *Si autem aversi fueritis, et dereliqueris justitias meas, et procepta mea, que proposui vobis, et abeueritis servitium diis alienis, et adavereritis eos,*

20. *Evilium vos de terra mea, quam dedi vobis; et domum hanc, quam sanctificavi nomini meo, projiciam a facie mea, et tradam eam in parabolam, et in exemplum cunctis populis.*

21. *Et domus ista erit in proverbium universis transeuntibus, et dicent stupentes: Quare fecit Dominus sic terræ hæc, et domum hæc?*

22. *Respondendumque: Quia dereliquerunt Dominum Deum patrum suorum, qui exiit eos de terra Ægypti, et apprehenderunt deos alienos, et adavererunt eos, et coluerunt; idcirco venerunt super eos universa hæc mala.*

CHAPITRE VIII.

Salomon bâtit plusieurs villes, rend tributaires les restes des Chanaanéens, règle le culte et envoie sa flotte à Ophir.

1. *Expulsi è autem viginti annis, postquam ædificavit Salomon domum Domini et domum suam; [a III. Reg. 9. 10.]*

2. *Civitates, quas habebat Hiram Salomon, ædificavit, et dederat ibi foetus Israel.*

3. *Abiit quoque in Emath Suba, et obtulit eam.*

4. *Arxibus venerunt super eos universa hæc mala.* Cette prophétie s'est littéralement accomplie lorsque Nabuchodonosor, avec ses Chaldéens, est venu mettre le siège devant Jérusalem, et qu'il a ruiné la ville et le temple.

Cap. VIII. — 2. *Quas dederat Hiram.* Ce sont les villes que Salomon avait d'hori cédées à Hiram en paiement des matériaux qu'il avait fournis pour la construction du temple. Ces villes n'ayant pas convenu au roi Tyr, il les rendit à Salomon, qui y établit des Israélites à la place des Chanaanéens qui les avaient occupés auparavant et sur lesquelles ellos avaient été conquises (Voyez III. Reg., IX, 10 et suiv. pour ce fait et pour tout le chapitre).

Cap. VIII. — 2. *Civitates, quas dederat Hiram Salomoni.* Certum enim benevolentibus signis Hiram cum Salomone * que enim viginti annis occupasset, ut habemus III. Reg. 9. 11. ipse Salomoni alia, et fortasse totidem, * eodem jure attribuit que ipse a Salomone occuparet, scilicet ad usumfructum ad tempus percipiendum: ut Sallustius, Alii putant civitates hæc esse quas prius Salomon dederat Hiram; nec vero, quia non placuerat, Salomoni restituerat alia ratione, hoc est, numerata pecunia postulant ut sibi satisfaceret. Vide Josephum I. 8. Antiqu., c. 2.

3. *Abiit quoque in Emath Suba, et obtulit eam.* Hujus bellæ expeditionis à Salomone susceptæ non alibi fit mentio in sacris Litteris. Urbs Emath, sive Amath, que est radices Libani montis, tribus Naphthalim obtulerat in terræ partem, quem tamen Chanaanæ ejus incolæ multo sæculis retulerant, ut constat ex Judic. 3. 8. datus David bello devictus Syriæ sibi tributum pendere cogit, I. Paral., 18. c. 3; ut etiam regem Emath. Mortuo David regum extiterat tantarum, ut ait Josephus, lib. 3. Antiq., c. 6, quod Salomoni occasione dedit ut contra illum expedit armis.

47. *Et vous-même, si vous marchez en ma présence ainsi que David, votre père y a marché; si vous agissez en tout selon les ordres que je vous ai donnés, et que vous gardiez mes préceptes et mes ordonnances,*

48. *Je conserverai le trône de votre règne, et si vous m'avez promis à David, votre père, lorsque je lui dis: Vous aurez toujours des successeurs de votre race, qui seront princes en Israël.*

49. *Mais si vous vous détournez de moi, et que vous abandonnez les lois et les ordonnances que je vous ai proposées; si vous courez après les dieux étrangers, et si vous ne les servez et les adorez,*

50. *Je vous exterminerai de la terre qui est à moi, et que je vous ai donnée; je rejeterai loin de moi ce temple que j'ai consacré à mon nom, et je le rendrai la fable du monde, et je ferai en sorte qu'il serve d'exemple à tous les peuples de la terre.*

51. *Et cette maison sera tournée en proverbe par tous ceux qui passeront devant, et qui, frappés d'étonnement, diront: Pourquoi le Seigneur a-t-il traité ainsi cette terre et cette maison?*

52. *Et on répondra: C'est qu'ils ont abandonné le Seigneur le Dieu de leurs pères, qui les avait retirés de la terre d'Égypte, qu'ils ont pris des dieux étrangers, et qu'ils les ont adorés et révérés. Voilà ce qui a attiré tous ces maux sur eux.*

4. Il fit bâtir et bien fortifier Palmyre dans le désert, et encore plusieurs autres villes dans le pays d'Emath.

5. Il bâtit aussi Bethoron, tant la haute que la basse, qui étoient des villes murées, et qui avoient de bonnes portes, garnies de barres et de serrures.

6. Il en fit de même à Balath et à toutes les meilleures places qui étoient à lui, et à toutes les villes de chariots, et de cavalerie. Enfin Salomon fit et bâtit tout ce qu'il lui plut, tant dans Jérusalem que sur le Liban, et dans toute l'étendue de ses États.

7. Il soumit assés à son empire tous les peuples qui étoient restés des Hébreux, des Amorrhéens, des Phérentiens, des Hévéens, des Jérubécens, qui n'étoient point de la race d'Israël ; et 8. Mais qui étoient les enfans ou les descendants de ceux que les Israélites n'avoient point fait mourir. Salomon se les rendit tributaires, comme ils le sont encore aujourd'hui.

9. Il ne voulut point que les enfans d'Israël fussent assés à travailler ses ouvrages ; mais il s'en servit pour la guerre, et leur donna le commandement de ses armées, de sa cavalerie et de ses chariots.

10. Or tous les principaux officiers de l'armée du roi Salomon montoient au nombre de deux cent cinquante, qui avoient le commandement et le gouvernement du peuple.

11. Ensuite il fit passer la fille de Pharaon de la ville de David, dans la maison qu'il lui avoit bâtie ; car il dit : Il ne faut pas que ma femme demeure dans la maison de David, roi d'Israël, parce qu'elle a été sanctifiée par le séjour que l'arche du Seigneur y a fait.

13. Alors Salomon offrit des holocaustes au Seigneur sur l'autel qu'il lui avoit élevé dans le vestibule,

15. Pour y offrir chaque jour des sacrifices, selon l'ordonnance de Moïse, le sabbat, les premiers jours du mois, les trois grandes fêtes de l'année, savoir : celle des Azymes, celle des Semaines et celle des Tabernacles.

17. Il ordonna aussi que les prêtres s'acquittassent de leurs devoirs dans leur ministère, selon l'ordre prescrit par David, son père, et que les lévites gardassent leur rang pour chanter les louanges de Dieu, et pour servir devant les prêtres, observant les cérémonies propres à chaque jour, et que les portiers fissent aussi leur devoir aux portes dont la garde leur avoit été donnée, selon la distribution que David, l'homme de Dieu, en avoit faite à chacun d'eux.

15. Les prêtres à les lévites n'ont rien, et

4. Et *edificavit Palmyram*. De cette grande ville il ne reste que des ruines, mais au milieu de ses ruines on retrouve encore de splendides colonnes qui révelent une architecture admirable.

5. *Uque in diem haec*. L'auteur emprunte cette expression aux mémoires du temps qu'il reproduit. Car après la captivité, lorsque les livres des *Paralipomènes* furent écrits, ces peuples n'étoient plus tributaires d'Israël.

10. *Ducenti quinquaginta*. Sans parler de cinq cent cinquante autres qui avoient l'intendance sur sa maison, ses domaines et ses équipages.

4. Et *edificavit Palmyram*. Que hic dicuntur usque ad finem capituli explicata sunt III. Reg., c. 9, n. 17 et delinquo.

14. *Per portam et portam*. Id est, per singulas portas. Vide quo de janitoribus templi et eorum divisionibus esse classibus dicitur I. Paral., toto fore cap. 20.

4. Et edificavit Palmyram in deserto, et alias civitates munitissimas edificavit in Emath.

5. Extruxitque Bethoron superiorem, et Bethoron inferiorem, civitates muratas, habentes portas et vectes et serras.

6. Balath etiam et omnes urbes firmissimas, quae fuerunt Salomonis, cunctasque urbes quadrigarum, et urbes equitum ; quonia quocumque voluit Salomon atque disposuit edificavit in Jerusalem et in Libano, et in universa terra potestatis suae.

7. Omnes populum, qui derelictus fuerat de Hebraeis, et Amorrhæis, et Pherezæis, et Heveis, et Jebusitis, qui non erant de stirpe Israel ;

8. De filiis eorum, et de posteris, quos non interfecerant filii Israel, subjugavit Salomon in tributarios, usque in diem hanc.

9. Porro de filiis Israel non posuit ad interitum operibus regis ; ipsi enim erant viri bellatores, et duces primi, et principes quadrigarum et equitum ejus.

10. Omnes autem principes exercitus regis Salomonis fuerunt ducenti quinquaginta, qui erudiebant populum.

11. e. Filium vero Pharaonis transiit de civitate David, in domum quam edificaverat ei, Dixit enim rex : Non habitabit vir meus in domo David regis Israel ; eo quod sanctificata sit ; quia ingressa est in eam arca Domini. [a III. Reg. 3. 1.]

12. Cum obtulit Salomon holocausta Domino super altare Domini, quod extruxerat ante porticum.

13. Ut per singulos dies offerretur in eo juxta preceptum Moysi in sabbatis, et in calendis, et in festis diebus, ter per annum, id est, in solemnitate Azymorum, et in solemnitate Hebdomadarum, et in solemnitate Tabernaculorum.

14. Et constituit juxta dispositionem David patris sui, officia sacerdotum in ministeriis suis ; et levitas in ordine suo, ut iudicarent, et ministrarent coram sacerdotibus, juxta ritum uniuscujusque meriti ; et janitores in divisionibus suis per portam et portam ; sic enim preceperat David homo Dei.

15. Nec prætergressi sunt de manda-

tis regis, tam sacerdotes quam levites ex omnibus que præceperat, et in custodia thesaurorum.

16. Omnes impensas preparatas habuit Salomon, et eo die quo fundavit domum Domini, usque in diem quo perfecit eam.

17. Tunc abiit Salomon in Asiongaber et in Aliath ad oram maris Rubri, quæ est in terra Edom.

18. Misit autem eum Hiram per manus servorum suorum aaræ, et nautas eorum maris, et abierunt cum servis Salomonis in Ophir, tuleruntque inde quadringenta quinquaginta talents auri, et attulerunt ad regem Salomonem.

ne furent rien au delà de tout ce que le roi avoit ordonné, et de ce qui regardait la garde du trésor.

16. Salomon avoit trouvé toutes choses préparées pour fournir à la dépense, depuis le jour qu'il commença à jeter les fondemens du temple jusqu'au jour qu'il y mit la dernière pierre.

17. Ensuite il alla à Asiongaber et à Aliath, qui sont sur le bord de la mer Rouge, qui est dans la terre d'Edom.

18. Hiram lui avoit envoyé par ses sujets des vaisseaux et des matelots expérimentés et bons hommes de mer, qui s'en allèrent avec des gens de Salomon à Ophir, d'où ils rapportèrent au roi Salomon quatre cent cinquante talents d'or.

CHAPITRE IX.

Visite de la reine de Saba. Richesses et gloire de Salomon. Sa mort.

4. Regina quoque Saba, cum audisset famam Salomonis, venit ut tentaret eum in imaginibus Jerusalem, cum magnis opibus, et camelis qui portabant aromata, et auri plurimum, et cunctasque preciosas. Cumque venisset ad Salomonem, locuta est ei quædam que erant in corde suo. [a III. Reg. 10. 1. Math. 12. 42. Luc. 11. 31.]

2. Et exposuit ei Salomon omnia que proposuerat ; nec quiddam fuit, quod non percipiamus ei locuit.

3. Que postquam vidit, sapientiam scilicet Salomonis, et domum quam edificaverat,

4. Necnon et cibaria mensæ ejus, et habitaculo servorum, et officia ministrorum eum, et vestimenta eorum, pueras quoque et vestes eorum, et victimas quas immolabat in domo Domini ; non erat pro stupore ultra in eis spiritus.

5. Dixitque ad regem : Verus est sermo, quem audieram in terra mea de virtutibus et sapientia tua.

6. Non credebam narrantibus, donec ipsa venissent, et vidisset oculi mei et probassem vix mediætem sapientiam tuam nihil fuisse narratum ; victisti famam virtutibus tuis.

7. Beati viri tui, et beati servi tui, qui assistunt coram te omni tempore, et audunt sapientiam tuam !

8. Sit Dominus Deus tuus benedictus, qui voluit te ordinare super thronum suum, regem Domini Dei tui. Quia diligit Deus Israel, et vult servare eum in æternam, idcirco posuit te super eum.

17. Ad oram maris Rubri. Salomon alla visiter ses ports pour y faire équiper sa flotte qui devoit se joindre à celle d'Hiram, pour faire le commerce, probablement avec l'Inde, tel, Paulin 450. Il y a sans doute la une inexactitude de copiste ; ou bien, d'après quelques interprètes, le livre des *Paralipomènes* donneroit le profit brut, et l'autre le profit net.

1. La reine de Saba, ayant entendu parler de la grande réputation de Salomon, vint à Jérusalem pour en faire expérience par des énigmes. Elle avoit avec elle de grandes richesses, et des chameaux qui portoient des aromates, et de grande quantité d'or et de pierres précieuses. Elle vit trouver Salomon, et lui exposa tout ce qu'elle avoit dans le cœur.

2. Et Salomon lui expliqua tout ce qu'elle lui avoit proposé ; et il n'y eut rien qu'il ne lui éclaircît entièrement.

3. Après que cette reine eut vu la sagesse de Salomon et la maison qu'il avoit bâtie,

4. La manière dont sa table étoit servie, les appartemens de ses officiers, les diverses classes de ceux qui le servaient, la magnificence de leurs habits, ses chameaux, les victimes qu'il immolait dans la maison du Seigneur, elle en fut tellement étonnée qu'elle paraissoit toute hors d'elle-même.

5. Elle dit au roi : Ce qu'on m'avoit dit dans mon royaume de votre mérite et de votre sagesse est bien véritable.

6. Je ne voulois point croire néanmoins ce qu'on m'en rapportoit, jusqu'à ce que je sois venue moi-même, que j'aie tout vu de mes propres yeux, que j'aie reconnu qu'on ne m'avoit pas menti, et que je vois de votre sagesse. Votre mérite et votre vertu va au delà de tout ce que possible la renommée.

7. Heureux ceux qui sont à vos côtés ! heureux vos serviteurs qui sont sans cesse devant vous et qui écoutent votre sagesse !

8. Béni soit le Seigneur votre Dieu, qui a voulu vous faire asséoir sur son trône, et vous établir roi, pour tenir la place du Seigneur votre Dieu. Comme Dieu aime Israël, et qu'il veut le conserver à jamais, ainsi il vous a établi roi.

Cap. IX. — 1. *Regina quoque Saba*. Hoc explicavimus III. Reg. 10. 8. *Regem Domini Dei tui*. Id est, regem assum, regem populi sui.

pour le gouverner et pour rendre la justice avec toute sorte d'équité.

9. Ensuite le royaume de Saba présenta au roi six vingt talents d'or, et une quantité prodigieuse de parfums et de pierres précieuses. On n'a jamais vu depuis, à Jérusalem, des parfums si excellents que ceux dont le royaume de Saba fit présent à Salomon.

10. Les sujets d'Hiram, avec les sujets de Salomon apportèrent aussi de l'or d'Ophir, et d'une espèce de bois très-rare, et des pierres très-précieuses.

11. Et le roi fit faire de ces bois les degrés de la maison du Seigneur, et ceux de la maison du roi, les harpes et les lyres des musiciens. On n'avait jamais vu jusqu'alors de ces sortes de bois dans la terre de Juda.

12. Le roi Salomon, de son côté, donna à la reine de Saba tout ce qu'elle put désirer et ce qu'elle demanda, et beaucoup plus qu'elle ne lui avait apporté. Et la reine s'en retourna dans son royaume avec toute sa suite.

13. Le poids de l'or qu'on apportait tous les ans à Salomon étoit de six cent soixante-six talents d'or.

14. Sans compter ce qu'avaient accoutumé de lui apporter les députés de diverses nations, les marchands, tous les rois de l'Arabie et tous les gouverneurs des provinces, qui apportaient tous de l'or et de l'argent à Salomon.

15. Le roi Salomon fit donc faire deux cents pieux d'or, du poids de six cents sicles qu'il donnaît pour chacune.

16. Il fit faire aussi trois cents boucliers, chacun de trois cents sicles d'or, que l'on employoit à les couvrir; et le roi les mit dans son arsenal qui étoit planté d'arbres.

17. Le roi fit de plus un grand trône d'ivoire, qu'il revêtit d'or très-pur.

18. Les six degrés par lesquels on montoit au trône et le marchepied étoient d'or, avec deux bras qui tenaient de chaque côté, et deux lions près de ces deux bras.

19. Et douze autres petits lions posés sur les degrés de côté et d'autre; de sorte qu'il n'y a jamais eu de trône semblable dans tous les royaumes du monde.

20. Tous les vases de la table du roi étoient d'or, et toute la vaisselle de la maison du palais du Liban étoit aussi d'un or très-pur. Car l'argent étoit alors regardé comme rien,

21. Parce que la flotte du roi faisoit voile de trois ans en trois ans, et alloit avec celle d'Hiram en Tharsis; et elle apportoit de la d'or, de l'argent, de l'ivoire, des singes et des paons.

22. Ainsi le roi Salomon surpassa tous les rois du monde en richesses et en gloire.

23. De sorte que tous les rois de la terre dési-

CAV. IX. — 9. *Centum signatis talenta auri.* Prés de huit millions. C'étoit un présent royal d'une grande magnificence. Salomon y ajouta par une générosité qui étoit encore celle de la reine.

13. *Erant enim pondus auri.* C'étoit le revenu annuel des domaines du roi. Il fallait y ajouter les tributs des nations et les bénéfices que faisoit sa flotte et les impôts.

15. *Ducentas hastas.* Le mot hébreu traduit ici par *hastas* a un double sens. Il signifie aussi centum, bouclier (Voy. III. Reg., X, 17).

regem, ut facias judicia atque justitiam.

9. *Dedit autem regi centum viginti talenta auri, et aromata multa nimis, et gemmas pretiosissimas; non fuerunt aromata talia ut hæc, que dedit regina Saba regi Salomon.*

10. *Sed et servi Hiram cum servis Salomonis attulerunt aurum de Ophir, et ligna thymia, et gemmas pretiosissimas.*

11. *De quibus fecit rex, de lignis scilicet thymis, gradus in domo Domini; et in domo regia, citharas quoque et psalteria cantantibus; non fuerunt vasa sunt in terra Juda talia.*

12. *Rex autem Salomon dedit reginæ Saba cuncta que voluit, et que postulat, et multo plura quam attulerat ad eum; que reversa, abiit in terram suam cum servis suis.*

13. *Erant enim pondus auri, quod attulerat Salomon per singulos annos, sexcenta sexaginta sex talenta auri;*

14. *Excepta ea summa, quam legati diversarum gentium, et negotiatorum afferre consueverunt, omnemque reges Arabie, et satrapæ terrarum, qui comportabant aurum et argentum Salomon.*

15. *Fecit igitur rex Salomon ducentas hastas aureas de summa sexcentorum aureorum, qui in singulis hastis appendebantur;*

16. *Trecenta quoque scuta aurea trecentorum aureorum, quibus tangebantur singula scuta; posuitque earex in armamentario, quod erat consilium memore.*

17. *Fecit quoque rex solium eburneum grande, et vestivit illud auro mundissimo.*

18. *Sex quoque gradus, quibus ascendebat ad solium, et sediculum aureum et brachiola duo atrinseque, et duo leones stantes iuxta brachiola.*

19. *Sed et alios duodecim leuculeos stantes super sex gradus et utraque partem; non fuit tale solium in universis regnis.*

20. *Omnis quoque vasa convivii regis erant auro, et vasa domus sultus Libani ex auro purissimo. Argentum enim in diebus illis pro nihilo reputabatur.*

21. *Quidam naves regis ibant in Tharsis cum servis Hiram, semel in annis tribus; et detrahant inde aurum et argentum, et ebur, et simias, et pavos.*

22. *Magnificatus est igitur Salomon super omnes reges terre præ divitiis et gloria.*

23. *Omnemque reges terrarum desi-*

dabant videre faciem Salomonis, ut audirent sapientiam, quam dederat Deus in corde ejus;

24. *Et detrebant ei munera, vasa argentea, et auro, et vestes, et arma, et aromata, equos et mulos, per singulos annos.*

25. *Habit quoque Salomon quadraginta millia equorum in stabulis, et curiam equitum duodecim milia, constituitque eos in arubus quadrigarum, et ubi erat rex in Jerusalem.*

26. *Exercit etiam potentatem super cunctos reges, a flumine Euphrate usque ad terram Philistinorum, et usque ad terminos Ægypti.*

27. *Tantumque copiam præbuit argenti in Jerusalem quasi lapidum; et eorum tantam multitudinem voluit pyramidum, quam gignuntur in campestribus.*

28. *Adducebantur autem ei equi de Ægypto, eunctisque regionibus.*

29. *Reliqua autem operum Salomonis priorum et novissimorum, scripta sunt in verbis Nathan prophete, et in libris Ahias Silonitis, in visione quoque Ado Nabath, contra Jeroboam filium Nabath.*

30. *Requavit autem Salomon in Jerusalem super omnem Israel quadraginta annis.*

31. *Dormivitque cum patribus suis, et sepelirunt eum in civitate David; regnavitque Roboam filius ejus pro eo.*

raient voir le visage de Salomon, et entendre la sagesse que Dieu avait répandue dans son cœur;

24. Et chacun lui faisoit présent tous les ans de vases d'or et d'argent, d'étoffes, d'armes, de parfums, de chevaux et de mulos.

25. Salomon eut aussi quarante mille chevaux dans ses écuries, douze mille chariots et douze mille hommes de cheval; et il les distribuait dans les villes qui étoient destinées à les loger, et dans Jérusalem auprès de sa personne.

26. Sa puissance s'étendit même sur tous les rois qui étoient depuis l'Euphrate jusqu'à la terre des Philistins, et jusqu'aux frontières de l'Égypte.

27. Et il fit que, de son temps, l'argent devint aussi commun à Jérusalem que les pierres, et qu'on y vit autant de cédres qu'il y a de sycomores qui naissent dans la campagne.

28. On lui amena aussi des chevaux d'Égypte et de tous les autres pays.

29. Pour les livres des actions de Salomon, tant les premières que les dernières, elles sont écrites dans l'histoire du prophète Nathan, dans ceux du prophète Ahias, qui étoit de Silo, et dans les prédictions du prophète Adon contre Jéroboam, fils de Nabath.

30. Salomon régna quarante ans à Jérusalem et sur tout Israël.

31. Et il s'endormit avec ses pères, et fut enseveli en la ville de David. Et Roboam, son fils, régna en sa place.

CHAPITRE X.

Roboam. Séparation des dix tribus.

1. Roboam vint alors à Sichein, par tout Israël y étoit assemblé pour l'établir roi.

2. Mais Jéroboam, fils de Nabath, qui s'étoit enlevé en Égypte par la crainte de Salomon, ayant appris cette nouvelle, revint aussitôt.

3. Le peuple d'Israël députa vers lui pour le faire venir. Il se rendit au lieu où ils étoient tous assemblés; et il vint avec tout ce peuple trouver Roboam, et ils lui dirent :

4. Votre père nous a tenus opprimés sous un joug très-dur. Traitez-nous plus favorablement que votre père, qui nous avait tenus dans une onéreuse servitude, et diminuez quelque chose de ce poids, afin que nous puissions vous servir.

5. Il leur dit : Revenez me trouver dans trois jours. Et après que le peuple se fut retiré,

6. Roboam tint conseil avec les vieillards qui avoient été du conseil de Salomon, son père, pendant sa vie, et leur dit : Quelle réponse me conseillez-vous de faire à ce peuple ?

7. Ils lui dirent : Si vous témoignez de la bonté

29. *In verbis Nathan.* Tous ces ouvrages sont perdus. Au lieu de *Ado*, on lit dans l'Hébreu *Jaddi*; les rabbins veulent qu'on lise *Jaddo*.

29. *Reliqua autem operum Salomonis.* Vide III. Reg., II, 41 et 42, et ibi nota Libri historici, qui hic narrantur Ahias, Ado, etc., non existo.

CAR. X. — 1. *Profectus est autem Roboam.* Totum hoc caput explicatum habes III. Reg., 12.

à ce peuple, et que vous l'apaisiez par des paroles douces, ils s'attachèrent pour toujours à votre service.

8. Mais Roboam n'approuva point le conseil des vieillards, et consulta les jeunes gens qui avaient été nourris avec lui, et qui l'accompagnaient toujours.

9. Et il leur dit : Que vous en semble? Je dois-je répondre à ce peuple qui m'est venu dire : Adoncques le joug dont votre père nous a chargés?

10. Ils lui répondirent comme des jeunes gens qui avaient été nourris avec lui dans les délices, et lui dirent : Voici la réponse que vous devez faire à ce peuple qui est venu vous dire : Votre père a rendu notre joug très-pesant; nous vous supplions de le rendre léger et supportable; et vous lui parlez en ces termes : Le plus petit de mes doigts est plus gros que n'était le dos de mon père.

11. Mon père vous a imposé un joug pesant, et moi j'y ajouterai un poids encore plus pesant; mon père vous a frappé avec des verges, et moi je vous frapperai avec des verges de fer.

12. Jéroboam et tout le peuple vint donc trouver Roboam le troisième jour, selon l'ordre qu'il leur en avait donné.

13. Et le roi ne fit point de cas du conseil des vieillards, et fit une réponse dure.

14. Il leur parla selon le conseil des jeunes gens. Mon père, leur dit-il, vous a imposé un joug très-pesant, et moi je l'appesantirai encore davantage; mon père vous a fouettés avec des verges, et moi je vous fouetterai avec des verges de fer.

15. Ainsi ne se rendit point aux prières du peuple, parce que Dieu avait résolu d'accomplir la parole qu'il avait dite à Jéroboam, fils de Nabath, par le ministère d'Ahias Silonite.

16. Mais tout le peuple, se voyant traité si durement par le roi, lui répondit : Nous n'avons que faire de la maison de David, ni de ceux à espérer du fils d'Isai, Israël, redirez-vous dans vos tentes. Et vous, Roboam, petits fils de David, prenez soin de votre maison. Et ainsi Israël se retira dans ses tentes.

17. Roboam régna donc dans les villes de Juda et sur tous les enfans d'Israël qui y demeurent.

18. Le roi Roboam envoya ensuite Aduram, surintendant de ses tributs; mais les enfans d'Israël le lapidèrent, et il mourut. Roboam monta aussitôt sur son char, et s'enfuit à Jérusalem.

19. Ainsi Israël se sépara de la maison de David, comme il l'est encore aujourd'hui.

CAP. X. — 8. *Qui cum eo ministraverunt.* Il était d'usage, en Orient, de recevoir à la cour un certain nombre d'enfants de laigne de l'étranger présomptif de la couronne, et de l'élever avec eux pour exciter son admiration. C'est ce que Xénophon raconte de l'éducation de Cyrus. Mais au lieu de développer dans Roboam et ses compagnons les vertus successives à ceux qui commandent, nous voyons qu'ils avaient été élevés dans les plaisirs et la mollesse (verset 10), et que les dernières années de Roboam étaient, sous tous les rapports, préparées le schisme qui éclata après sa mort (Voyez III. Reg. XII, 1-19).

15. *Quem locutus fuerat.* Cette prophétie est exprimée (III. Reg., XI, 29 et suiv.).

pulo huic, et leuivens eos verbis clementibus, servient tibi omni tempore.

8. At ille reliquit consilium senum, et cum juvenibus traxerat cepit, qui cum eo nutriti fuerant, et erant in comitatu illius.

9. Dixitque ad eos : Quid vobis videtur? et responderet quid debeo populo huic, qui dixit mihi : Subleva jugum quod imposuit nobis pater tuus?

10. At illi respondentes ad juvenes, et nutriti cum eo in deliciis, atque dixerunt : Sic loqueris populo, qui dixit tibi : Pater tuus aggravavit jugum nostrum in sublevis; et sic respondendum est : Multum dignus meus grossior est lumbis patris mei.

11. Pater meus imposuit vobis grave jugum, et ego majus pondus apponam : pater meus occidit vos flagellis, ego vero cedam vos scorpionibus.

12. Venit ergo Jeroboam, et universus populus ad Roboam die tertio, sicut preceperat eis.

13. Responditque rex dura, derelicto consilio seniorum;

14. Locutusque est juxta juvenum voluntatem : Pater meus grave vobis imposuit jugum, quod ego gravavi faciam; pater meus occidit vos flagellis, ego vero cedam vos scorpionibus.

15. Et non acquievit populi precibus; erat enim voluntas Dei, ut completeret sermo ejus, a quem locutus fuerat per manum Ahias Silonitis ad Jeroboam filium Nabath (III. Reg. 14, 29.)

16. Populus autem universus, rege duriora dicente, sic locutus est ad eum : Non est nobis pars in David, neque hereditas in filio Isai. Revertete in tabernacula tua, Israël, tu autem pasci domum tuam, David. Et abiit Israel in tabernacula sua.

17. Super filios autem Israël, qui habitabant in civitatibus Juda, repavit Roboam.

18. Misitque rex Roboam Aduram, qui preerat tributis, et lapidaverunt eum filii Israël, et mortuus est; porro rex Roboam currum festinavit ascendere, et fugit in Jerusalem.

19. Recessitque Israel a domo David, usque ad diem hanc.

Dieu défend à Roboam de faire la guerre. Il est soutenu par les prêtres et les lévites. Enfants de ce prince.

1. Venit a utem Roboam in Jerusalem, et convocavit universam domum Juda et Benjamin, centum octoginta milia electorum armis bellantium, ut dimicaret contra Israël, et converterent ad se regnum suum. [a III. Reg. 12, 21.]

2. Factusque est sermo Domini ad Semeiam hominem Dei, dicens.

3. Loquere ad Roboam filium Salomonis regem Juda, et ad universum Israël, qui est in Juda, et Benjamin.

4. Hæc dicit Dominus : Non ascendetis, neque pugnabitis contra fratres vestros; revertatur unusquisque in domum suam, quia mea hoc gustum est voluntate. Qui cum audissent sermone Domini, reversi sunt, nec perrexerunt contra Jeroboam.

5. Habitavit autem Roboam in Jerusalem, et edificavit civitates muratas in Juda.

6. Extruxitque Bethlehem, et Etam, et Thonue,

7. Bethsur quoque, et Socho, et Odollam,

8. Necon et Geth, et Maresa, et Ziph,

9. Sed et Aduram, et Lachis, et Azeca.

10. Saraz quoque, et Aitalon, et Hebron, que erant in Juda et Benjamin, civitates munitissimas.

11. Cumque classisset eas muris, posuit in eis principes, ciborumque horrea, hoc est, olei et vini.

12. Sed et in singulis urbibus fecit armamentarium scutorum et hastarum, firmavitque eas summa diligentia, et imperavit super Judam et Benjamin.

13. Sacerdotes autem et levites, qui erant in universo Israël, venerunt ad eum de cunctis sedibus suis,

14. Relinquentes suburbana, et possessiones suas, et transientes ad Ju-

CHAPITRE XI.

1. Roboam étant arrivé à Jérusalem, assemble tous la tribu de Juda et la tribu de Benjamin, et marcha à la tête de cent quatre-vingt mille hommes de guerre choisis pour combattre contre Israël, et pour le remettre sous son obéissance.

2. Mais le Seigneur adressa sa parole à Séméias, homme de Dieu, et lui dit :

3. Loquere ad Roboam, fils de Salomon, roi de Juda, et à tout le peuple d'Israël qui est dans la tribu de Juda, et Benjamin.

4. Voici ce que dit le Seigneur : Vous ne vous mettez point en campagne, et vous ne combattez point contre vos frères. Que chacun s'en retourne en sa maison; car cela ne s'est fait que par ma volonté. Après qu'ils eurent entendu la parole du Seigneur, ils s'en retournèrent, et n'avancèrent pas davantage contre Jeroboam.

5. Ainsi Roboam établit ses demeures à Jérusalem, et fortifia plusieurs villes dans la tribu de Juda.

6. Il bâtit aussi Bethléhem, et Etam, et Thécué,

7. Comme encore Bethsur, Socho, Odélla,

8. Avec Geth, Maréa, et Ziph,

9. Et même Adura, Lachis et Azéca,

10. Saraz, Aitalon, Hébron, qui étaient dans Juda et Benjamin des places très-fortes.

11. Et quand il les eut fortifiées de murailles, il y mit des gouverneurs, et y fit des magasins de vivres, c'est-à-dire d'huile et de vin.

12. Il établit dans chaque ville un arsenal où il remplit de boucliers et de piques, et fit fortifier ces places avec grand soin. Ainsi il régna sur la tribu de Juda et de Benjamin.

13. Les prêtres et les lévites qui étaient dans tout Israël quittèrent leurs demeures, et vinrent se rendre auprès de sa personne.

14. Ils abandonnèrent les labourages et les sessions suas, et transèrent de lieu en lieu, et se retirèrent.

CAP. XI. — 1. *Mea hoc gustum est voluntate.* Cela s'est fait par ma volonté, c'est-à-dire, j'ai permis que ce schisme arrive (Voyez la note III. Reg., XII, 29).

6. *Exstruxitque Bethlehem.* Ces villes existaient depuis longtemps. L'Ecriture sacrée veut seulement dire que Roboam en fit des villes fortifiées; depuis la separation des dix tribus, elles étaient devenues frontières du royaume de Juda, et c'est ce qui rendit nécessaires ces travaux.

13. *Sacerdotes... et levites.* Tous les prêtres et les lévites ne quittèrent pas les dix tribus. Il en resta un certain nombre; mais la persécution les fit émigrer pour la plupart. Jeroboam se servit en partie de ceux qui restèrent pour en faire des prêtres des hautes lieux ou des lieux sans démons. Par les démons, l'Ecriture entend ici les faux dieux. Le culte des hautes lieux avait toujours subsisté. Tant que le temple de Jérusalem ne fut pas bâti, ce culte fut toléré. Mais il fut ensuite prosaïté dans l'Ecriture, parce qu'il dégénéra en culte purement idolâtrique.

CAP. XI. — 1. *Venit autem Roboam.* Que hic habes usque ad versiculum 6 explicatas sunt III. Reg. 12, a. 3, 21 usque ad 29.

* 11. *Principes.* Hebr. duces militum.

14. *Relinquentes suburbana, et possessiones suas.* Tribus Levi non est certam terram plagam sortita in partitione regionis Israelitis a Deo, expulsis Chanaanitis, tributa: sed illis urbes qua-

ront dans Juda et à Jérusalem, parce que Jérusalem et ses environs les avaient choisis, afin qu'ils n'exercassent aucune fonction du sacerdoce du Seigneur.

13. Jérusalem se fit lui-même des prêtres pour les hauts lieux, pour les démons et pour les vœux d'or qu'il avait fait faire.

14. Tous ceux aussi qui, dans toutes les tribus d'Israël, s'étaient appliqués de tout leur cœur à chercher le Seigneur le Dieu d'Israël, vinrent à Jérusalem, pour immoler leurs victimes en la présence du Seigneur le Dieu de leurs pères.

15. Ainsi ils affermièrent le royaume de Juda, et ils soutinrent Roboam, fils de Salomon, durant trois ans : car ils ne marchèrent dans les voies de David et de Salomon que durant ces trois années.

18. Cependant Roboam épousa Maachab, fille de Jérémouth, fils de David, et encore Abihah, fille d'Eliah, fils d'Isai.

19. De laquelle il eut Jésus et Somoria, et Zoom.

20. Après celle-ci il épousa encore Maacha, fille d'Absalon, dont il eut Abia, Elhai, Ziza et Salomih.

21. Or Roboam aima Maacha, la fille d'Absalon, plus que toutes ses autres femmes et que toutes ses autres concubines; car il eut dix-huit femmes et soixante concubines : et il eut vingt-huit fils et soixante filles.

22. Il éleva Abia, fils de Maacha, au-dessus de tous ses frères, dans le dessein qu'il avait de le faire régner après lui.

23. Parce qu'il était plus sage et plus puissant que tous ses autres enfants, qu'il avait dispersés dans toute l'étendue de Juda et de Benjamin, et dans toutes les villes murées, où il leur donnait de quoi vivre en abondance et leur faisait épouser plusieurs femmes.

CHAPITRE XII.

Sésac pille le temple de Jérusalem. Abia succède à Roboam.

1. Le royaume de Roboam ayant été fortifié et affermi, il abandonna la loi du Seigneur; et tout Israël suivit son exemple.

23. *In senentibus civitatibus muratis.* Roboam avait fait de ses fils des officiers qu'il avait mis dans ses enceintes fortifiées; c'était une mesure qu'il avait prise dans Platéridé de sa couronne.

Cap. XII. — 1. *Dereliquit legem Domini.* Roboam s'écarta de la loi de Dieu dès la troisième année de son règne. Sicut nota dicit Ammonite, et ce sont ses autres les mauvais conseils et les mauvais exemples de cette femme qui pervertirent ce prince. Ses déordres et ses impiétés sont décrits au III. *Rege des Rois*, chap. XIV, 22 et suiv. Sur Sésac et le temps que Roboam a vécu, voyez nos notes (III. *Reg.*, XLV).

23. *In senentibus civitatibus muratis.* Roboam avait fait de ses fils des officiers qu'il avait mis dans ses enceintes fortifiées; c'était une mesure qu'il avait prise dans Platéridé de sa couronne.

1. *Annis tantum tribus.* Vide eq. sequens statim initio.

22. *Constituit vero in capite.* LXX habent, *in principib.* Voluit enim Abiam regni successorem reliquere, licet primogenitus non esset, quod etiam fecerat David qui Salomoneum regem constituit, Adonia majore natu proterito.

23. *Quis septentior fuit, et potentior.* LXX habent: *Et crevit super omnes filios eius in omnibus fortibus Juda, etc.* Pugnans verit, et eruditus fecerat, et disceperat de omnibus filiis suis in civitate terris Juda, etc.: que etiam Iero modo verit Vatablus. — *Ecce pluri. mox.* Pluribus relictis quibus abiecit. — *Mitibus potest successores.* Abie et reliquis filiis suis. mox.

Cap. XII. — 1. *Roboamum fuisse regem.* Accessiones levitarum et aliorum verum pietatem et religionem colentium, qui recipiebant se in regnum Juda.

dam, et Jerusalem; eo quod abiecerit eos Jeroboam, et ponent eius, ne sacerdotio Domini fungerentur.

13. Qui constituit sibi sacerdotes ex eorum, et demoniarum, vitulorum, que quos fecerat.

14. Sed et de cunctis tribus Israel, quicunque desiderat cor suum ut quærent regnum Domini Israel, venierunt in Jerusalem ad immolandum victimas suas coram Domino Deo patrum suorum.

17. Et roboraverunt regnum Juda, et confirmaverunt Roboam filium Salomonis per tres annos: ambuleverunt enim in viis David et Salomonis, annis tantum tribus.

18. Duxit autem Roboam uxorem Maachab, filiam Jerimoth, filii David; Abihai quoque filium Eliah filii Isai, et Ziza et Salomiam, et Somoriam, et Zoom.

20. Post hæc quoque accepit Maacha filiam Absalon, que peperit et Abia, et Elhai, et Ziza, et Salomih.

21. Amavit autem Roboam Maacha filiam Absalon, super omnes uxores suas, et concubinas; nam uxores decem et octo duxerat, concubinas autem sexaginta : et genuit viginti octo filios, et sexaginta filias.

22. Constituit vero in capite, Abiam filium Maacha, ducent super omnes fratres suos; ipsam enim regem facere cogitabat.

23. Quis sapientior fuit, et potentior super omnes filios eius, et in cunctis finibus Juda, et de Benjamin, et in universis civitatibus muratis; præbuitque eis cæsa pluri, et multas prævit uxores.

2. Anno autem quinto regni Roboam, Sésac rex d'Égypte, marcha contre Jérusalem (quia peccaverant Domino) [a III. *Reg.* 14, 24.]

3. Cum mille ducentis curribus, et sexaginta millibus equitum; nec erat numerus vulgi quod venerat cum eo ex Ægypto Libyes scilicet, et Troglodytes et Ethiopes.

4. Cepitque civitates multissimas in Juda, et venit usque in Jerusalem.

5. Someias autem propheta ingressus est ad Roboam, et principes Juda, qui congregati fuerant in Jerusalem, fugientes Sésac, dixitque ad eos : Hæc dicit Dominus : Vos reliquistis me, et ego reliqui vos in manu Sésac.

6. Constaternaque principes Israël et rex dixerunt : Justus est Dominus.

7. Cumque vidisset Dominus, quod humiliati essent, factus est sermo Domini ad Someias, dicens : Quia humiliati sunt, non disperdatis in dabere eis auxilium auxiliis, et non stillabit furor meus super Jerusalem per manum Sésac.

8. Verumtamen servient ei, ut sciatis distans servituti meæ, et servituti regni terrarum.

9. Reversus itaque Sésac rex Ægypti ab Jerusalem, sublati thesauris domus Domini, et domus regis, omnique secum tali, et clypeos aureos, quos fecerat Salomon.

10. Pro quibus fecit rex aneos, et tradidit filios principibus scutoriarum, qui custodirent vestibulum palatii.

11. Cumque introiret rex domum Domini, veniebant scutarii, et illoabant eos, iterumque referabant eos ad armamentarium suum.

12. Verumtamen quia humiliati sunt, et non est ab eis dominus, non desit illi sunt penitus : siquidem et in Juda inventa sunt opera bona.

13. a Confortatus est ergo rex Roboam in Jerusalem, atque regnavit annis quadraginta autem et unus anni erat

2. *Ascendit Sésac.* Vide dicta III. *Reg.*, cap. 14, n. 25.

3. *Troglodytes.* Populi Æthiopiæ sub Ægypto in sinu Arabum et mare Rubrum vigentes de quibus Phil. lib. 5, cap. 8, ita sunt *ἄνθρωποι τρωγλοδυτῶν*, id est, a terre foraminibus et cavernis, in quibus habitant, dicitur. * Vox hebræorum *troglodytes* significat tabernaculum incolentium, qui designari videntur Arabes quibus mos tentorii vivere, et nullam certam et fixam sedem habere.

5. *Someias.* Inclutus eo tempore propheta, cujus mentio est cap. superioris, sum. 2, qui etiam rex gestas Roboami scripsit mandavit. — *Non stillabit furor meus.* Apia metaphora, que ponas et ultionem ab ulio dimitti divinitus ostendit, quædamdemque pluvia a coelo descendit, quæque etiam inultu parat ad modum, et citra quam nihil, minus Deum placentem proleptere potest nostra : nam stillabit verbum, non lacrima, interum, sed medicum significat.

6. *Substantiæ scutoris.* Hæc explicata sunt III. *Reg.*, cap. 14, n. 20 et dinesepa, usque ad finem capituli.

13. *Confortatus est ergo rex Roboam.* Quia hic habemus usque ad finem capituli repetita sunt ex III. *Reg.*, cap. 14, n. 21 usque ad 25, et n. 25 usque ad finem capituli. Vide ibi nota.

2. Mais la cinquième année du règne de Roboam, Sésac, roi d'Égypte, marcha contre Jérusalem (parce que les Israélites avaient péché contre le Seigneur).

3. Il avait avec lui douze cents chariots de guerre et soixante mille hommes de cavalerie, et le petit peuple qui était venu d'Égypte avec lui ne se pouvait compter. Ils étaient tous Lybiens, Troglodytes et Éthiopiens.

4. Et il se rendit maître des plus fortes places du royaume de Juda, et arriva jusqu' devant Jérusalem.

5. Alors le prophète Someias vint trouver le roi et les princes de Juda, qui s'étaient retirés à Jérusalem pour ne pas tomber entre les mains de Sésac, et il leur dit : Voici ce que dit le Seigneur : Vous m'avez abandonné, et je vous ai aussi abandonnés au pouvoir de Sésac.

6. Alors les princes d'Israël et le roi, fort consternés, dirent : Le Seigneur est juste.

7. Et lorsque le Seigneur les vit humiliés, il leur fit entendre sa parole à Someias, et lui dit : Puisqu'ils se sont humiliés, je ne les exterminerai point; je leur donnerai quelque secours, et ils ne feront point tomber ma fureur sur Jérusalem par les armes de Sésac;

8. Mais ils lui seront assujettis, afin qu'ils apprennent par là quelle différence il y a entre moi et être assujéti et être assujéti aux rois de la terre.

9. Sésac, roi d'Égypte, se retira donc de Jérusalem après avoir enlevé les trésors de la maison du Seigneur et ceux du palais du roi; et il emporta tout avec lui, et même les boucliers d'or que Salomon avait fait faire.

10. Au lieu desquels le roi en fit faire d'autres d'airain, et les donna aux officiers de ceux qui les portaient, et qui gardaient la porte du palais.

11. Et lorsque le roi entra dans la maison du Seigneur, ceux qui portaient les boucliers venaient prendre ceux-ci, et les reportaient ensuite dans le magasin.

12. Et parce qu'ils s'étaient humiliés, Dieu détourna sa colère de dessus eux; et ils ne furent pas entièrement exterminés, parce qu'il trouva encore quelques bonnes œuvres dans Juda.

13. Ainsi le roi Roboam se fortifia dans Jérusalem, et y régna. Il avait quarante et un ans quand il commença à régner, et il régna dix-sept

